

# A

Document du  
Fonds International de Développement Agricole



République de Guinée

Projet de développement des petites exploitations  
en Guinée forestière (PDPEF)

Rapport d'évaluation intermédiaire

Bureau de l'évaluation et des études

Rapport N° 1231-GU

Janvier 2002



## République de Guinée

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS EN GUINÉE FORESTIÈRE (PDPEF) Prêt n° 313-GU

#### Table des matières

	Page
Sigles et acronymes	iii
Remerciements	v
Accord conclusif	vii
Carte 1 : Itinéraire de la mission d'évaluation intermédiaire	xi
<i>Résumé</i>	xiii
Carte 2 : Localisation des CRD d'intervention, des villages-test Gestion de terroir et des pistes réhabilitées	xxi
Carte 3 : Localisation des institutions financières rurales	xxiii
I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE	1
II. CONCEPTION INITIALE, CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE ET ÉVOLUTION DU PDPEF	2
A. Objectifs initiaux et évolutions	2
B. Contexte de la mise en œuvre	5
III. RESULTATS DU PDPEF (1994-2001)	7
A. Résultats en matière de renforcement des capacités de développement communautaire	7
B. Développement des institutions financières rurales (ASF, AVEC)	13
C. Résultats en termes de développement agricole, protection de l'environnement, amélioration des conditions de vie des populations rurales	15
IV. ADÉQUATION DES ACTIONS ENTREPRISES ET IMPACT DU PROJET	18
A. Renforcement des capacités de développement communautaire	18
B. Développement des institutions financières rurales (ASF, AVEC)	22
C. Développement agricole, protection de l'environnement, amélioration des conditions de vie des populations rurales	27
V. ANALYSE INSTITUTIONNELLE ET PERFORMANCES DES INSTITUTIONS	31
A. Analyse du montage institutionnel	31
B. Performances de l'Unité de gestion du projet (UGP)	32
C. Rôle de l'institution coopérante	35
D. Relations avec les partenaires locaux (services publics, privés et autres projets)	35

## Table des matières (suite)

VI.	LEÇONS ET RECOMMANDATIONS	36
A.	En matière de renforcement des capacités de développement communautaire	36
B.	En matière de développement des institutions financières rurales	38
C.	En matière de développement agricole, de protection de l'environnement et d'amélioration des conditions de vie	39
D.	Synthèse des principales recommandations	41
VII.	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE AVANT LA DATE D'ACHÈVEMENT DU PROJET ET MESURES CONSERVATOIRES POUR LA PHASE DE TRANSITION	41
A.	Actions à mettre en œuvre d'ici la date d'achèvement	41
B.	Mesures conservatoires pour la phase de transition	43

### Liste des tableaux:

Tableau 1:	Objectifs spécifiques et axes d'intervention du PDPEF	4
Tableau 2:	Résumé du contenu du Plan de gestion du terroir et de la procédure suivie	11
Tableau 3:	Coûts des infrastructures communautaires et montant de la participation villageoise	12
Tableau 4:	État du fonctionnement des ASF	14

APPENDICE : Décaissements du prêt n° 313-GU au 22 juin 2001

### ANNEXES

ANNEXE I.	Note d'orientation et termes de référence pour l'Évaluation intermédiaire du PDPEF
ANNEXE II.	Compte rendu des visites de terrain sur Macenta/Beyla/N'Zérékoré/Lola
ANNEXE III.	Compte rendu de l'atelier intervillageois de Beyla (Beyla/Macenta)
ANNEXE IV.	Compte rendu de l'atelier intervillageois de Yénéta (N'Zérékoré/Lola)
ANNEXE V.	Compte rendu de l'atelier final de N'Zérékoré
ANNEXE VI.	Évaluation de la composante Microfinance
ANNEXE VII.	Évaluation détaillée de la composante Infrastructures et améliorations des conditions de vie

(Les Annexes sont disponibles sur demande)

## EXERCICE FINANCIER

1er janvier – 31 décembre

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc guinéen (GNF)
1 USD	=	1 900 GNF
1 000 GNF	=	0,526 USD

### SIGLES ET ACRONYMES

<b>ACGP</b>	Administration et contrôle des grands projets
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AGV</b>	Association de groupements villageois
<b>ASF</b>	Association de services financiers
<b>AVEC</b>	Association villageoise d'épargne et de crédit
<b>BND</b>	Budget national de développement
<b>CGTV</b>	Comité de gestion du terroir villageois
<b>CMG</b>	Crédit mutuel de Guinée
<b>CRD</b>	Communauté rurale de développement
<b>CRG</b>	Crédit rural de Guinée
<b>CRSAE</b>	Coordination régionale de statistique agricole et économie
<b>CSE</b>	Cellule Suivi-Evaluation
<b>CVEP</b>	Comité villageois d'entretien des pistes
<b>DAF</b>	Division administrative et financière
<b>DGT</b>	Division gestion des terroirs
<b>DNE</b>	Direction nationale de l'élevage
<b>FDR</b>	Fonds de développement rural
<b>GTV</b>	Gestion de terroir villageois
<b>IFR</b>	Institution financière rurale
<b>INADER</b>	Institut national pour le développement rural
<b>IRAG</b>	Institut de recherche agricole de Guinée
<b>MAE</b>	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PACV</b>	Programme d'appui aux communautés villageoises
<b>PDPEF</b>	Projet de développement des petites exploitations en Guinée forestière
<b>PGT</b>	Plan de gestion de terroir
<b>PGTV</b>	Plan de gestion du terroir villageois
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>PNSA</b>	Programme national des services agricoles
<b>PNVA</b>	Programme national de vulgarisation agricole
<b>PTBA</b>	Plan de travail et budget annuel
<b>RMP</b>	Revue à mi-parcours (du FIDA)
<b>SCSEC</b>	Sous-commission de suivi-évaluation et contrôle
<b>SIG</b>	Système d'informations géographiques
<b>SNA</b>	Service national d'alphabétisation
<b>SNPRV</b>	Service national de la promotion rurale et de la vulgarisation
<b>SNSA</b>	Service national de statistiques agricoles
<b>SPGR</b>	Service préfectoral du génie rural
<b>UEP</b>	Unité expérimentale paysanne
<b>UGP</b>	Unité de gestion du projet
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets



## Remerciements

La mission tient à remercier l'ensemble des cadres, salariés et assistants techniques du Projet de développement des petites exploitations en Guinée forestière (PDPEF), et spécialement M. Alain BAMBA, Directeur général du projet, pour son accueil, sa franchise, sa disponibilité et son implication dans ce travail d'évaluation et d'auto-évaluation.

Elle remercie également pour leur présence, leur écoute et leurs conseils, M. Loko NSIMPASI, chargé de portefeuille pour la Guinée au FIDA et M. Gérard DOUCET, consultant en microfinance de la Division Afrique 1 du FIDA, qui ont bien voulu participer à la phase finale de l'évaluation.

La mission remercie par ailleurs M. Elie Fassou DAMEY, Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, pour sa participation lors de l'atelier final de restitution et, à travers lui, l'ensemble des structures déconcentrées du Ministère et les projets rencontrés lors des diverses visites de terrain.

Elle remercie également les autorités, et particulièrement Monsieur le Gouverneur et Messieurs les Préfets, pour avoir facilité le déroulement de cette mission et enrichi les débats.

La mission remercie enfin toutes les personnes, paysans et paysannes, responsables d'organisations paysannes ou d'ASF, élus locaux, rencontrés lors des différentes réunions de terrain dans les 13 villages visités ou au cours des ateliers, pour leur chaleureux accueil et le temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer à cette période de pleine activité champêtre.





**République de Guinée**  
**Projet de Développement des Petites Exploitations en Guinée Forestière (PDPEF)**

**ACCORD CONCLUSIF**  
**SUR LES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**  
**DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PDPEF**

1. Compte tenu de la richesse de l'expérience du PDPEF, des acquis prometteurs de certains volets, de la forte demande exprimée par les populations et de l'ampleur du défi agricole et écologique dans cette zone, **le partenariat d'évaluation conjointe s'accorde sur la pertinence d'une nouvelle intervention du FIDA en Guinée forestière** sollicitée par le Gouvernement guinéen et les populations locales.

2. **La démarche dite de « Gestion de terroir villageois » (GTV) telle que mise en oeuvre par le PDPEF depuis deux ans apparaît pertinente et adaptée à la région.** Elle doit se poursuivre et s'étendre à d'autres villages. Son succès dépend, dans un premier temps, de sa capacité à mobiliser rapidement la population autour d'actions concrètes et communautaires. Aussi, le maintien d'un programme d'infrastructures sociales à caractère collectif reste nécessaire. Mais l'équipement en infrastructures des villages est l'étape la plus aisée à réaliser. Il conviendra de rapidement **faire évoluer le concept vers une véritable gestion concertée des espaces et des ressources naturelles et d'intégrer concrètement la dimension agricole et environnementale dans le cadre des Plans de gestion de terroir villageois (PGTV).** Ceci impliquera l'adaptation des approches (communautaires, individuelles) en fonction des problématiques (agricole, environnementale, d'amélioration des conditions de vie...), de s'investir afin de mieux connaître le milieu (typologie, stratégie paysanne, répartition foncière...) pour mieux cibler les actions, et de modifier les procédures de mise en oeuvre **pour une meilleure responsabilisation des acteurs et la pérennisation du processus.**

3. Un consensus global est ressorti sur le fait que **les Associations de services financiers (ASF) sont des institutions de proximité réellement appropriées par leurs membres/clients et permettent de répondre de manière satisfaisante aux petits crédits de très court terme.** Il convient de développer cette approche à plus grande échelle mais en gardant les mêmes principes de base (fonctionnement sur fonds propres, crédit court terme, plafond des montants en fonction de l'importance du capital détenu) et en s'ouvrant à des partenariats. Les ASF n'ont pas vocation à fournir tous les services financiers demandés par les ruraux et doivent pouvoir s'insérer dans un marché financier au sein duquel d'autres institutions, en particulier le Crédit rural de Guinée (CRG), occupent déjà une place importante. Les questions du refinancement des ASF, comme celles de leurs relations partenariales (notamment avec le CRG), ne font pas l'objet d'un consensus et nécessiteront une réflexion sur la base de la logique d'extension d'un nouveau programme de promotion des institutions financières rurales.

4. Une des principales difficultés à résoudre au cours de la phase de formulation d'une nouvelle intervention sera la stratégie de mise en place d'**un dispositif professionnel de promotion et d'appui aux ASF.** Il est recommandé d'aborder ce problème sans a priori et en tenant compte de sa dimension nationale puisque trois autres projets financés par le FIDA dans les autres régions du pays sont également concernés. D'importants efforts de formation professionnelle préalable et la mobilisation d'une assistance technique internationale à travers des opérateurs expérimentés seront sans doute nécessaires.

5. En matière de développement agricole et d'environnement, il est recommandé de **poursuivre la stratégie d'aménagements de bas-fonds à une échelle significative, avec une approche individuelle de l'investissement** (l'aménagement appartient et bénéficie au propriétaire foncier) permettant cependant un certain retour des subventions publiques auprès de la communauté (dont les modalités sont à étudier avec les villageois et les propriétaires fonciers). **Mais il convient de**

**s'investir aussi et prioritairement sur les coteaux** dans les domaines agricoles et environnementaux (après capitalisation préalable des expériences et innovations en cours) à travers un effort de recherche-développement et la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants de proximité et une approche de conseil technico-économique aux exploitations. On recommande **la promotion d'un système de conseil et d'appui à l'innovation permanent, intégrant les dimensions agricoles et environnementales dans le cadre de l'approche GTV et s'appuyant sur les organisations professionnelles émergentes et les capacités de recherche existantes**. Les femmes, au centre de toutes les activités agricoles en milieu rural forestier, devront être la cible principale de ce service. Parallèlement, **la poursuite du financement d'actions de désenclavement semble indispensable**. L'ensemble des investissements locaux, y compris les actions de recherches et expérimentation paysanne, devraient être intégrés dans les PGTV. Il n'est donc pas souhaitable de distinguer dans le futur projet une composante de « développement agricole » mais au contraire de l'intégrer dans la démarche GTV.

6. La formulation du nouveau projet devrait être menée en étroite concertation avec les organisations paysannes de base, les Communautés rurales de développement (CRD) et la Chambre d'agriculture. Toutes ces institutions auront un rôle essentiel à jouer dans le nouveau montage institutionnel.

7. Les partenariats et synergies avec les autres projets intervenant dans la région devront être renforcés. Une articulation particulière devra être trouvée dans le cadre d'une nouvelle formulation avec les opérations sous financement de l'Agence française de développement en Guinée forestière à travers ces programmes actuels (PDRIGF, PAEGF, PPGF, PACV, CRG, CAOPA/RC2, PASAL) et à venir comme le Programme de développement de l'agriculture en Guinée forestière (PDAGF) en cours de formulation.

#### **Actions prioritaires à mettre en œuvre d'ici la date d'achèvement**

##### **8. Sur le volet Gestion de terroir villageois**

- Achever tous les travaux en cours. Pour cela, une visite conjointe de terrain (projet, prestataires, services techniques) devra inventorier, budgétiser à terminaison et planifier les actions nécessaires à l'achèvement des engagements pris au titre des PGTV dans les terroirs de 1<sup>ère</sup> génération (12 villages). Les chantiers bloqués devront faire l'objet d'une analyse particulière ainsi que le calcul du montant de la participation financière villageoise. Les dispositions nécessaires seront prises pour que cette dernière ne dépasse pas 30%. Des mesures exceptionnelles pourront être envisagées au vu de la situation de soudure accentuée dans certaines zones par la non-récolte de l'année précédente suite aux attaques rebelles. La réception provisoire de l'ensemble des chantiers devra pouvoir se programmer en novembre.
- N'engager de nouveaux travaux que pour les chantiers pouvant se terminer au plus tard au 30 mars 2002. Dans ce cadre, la réhabilitation des 27 km de pistes devra être éventuellement réétudiée. L'introduction de ce dossier dans le circuit des appels d'offres peut s'avérer aventureuse en termes d'échéance et de budget. La répartition du montant prévu entre les terroirs pour des actions à mener durant la période transitoire pourrait s'avérer intéressante (25 millions de GNF/terroir environ). Cette décision est à prendre au vu du coût estimé du paragraphe précédent, des engagements déjà pris, des charges exceptionnelles inhérentes à toutes clôtures et donc du reliquat prévisible en découlant.
- Informer les CGTV et les partenaires publics, privés et les autres projets de la situation de transition.

##### **9. Sur le volet Institutions financières rurales**

- Responsabiliser et reconstituer une équipe à travers les compétences de la DGTV, DAF et les Antennes.

- Réaliser l'arrêté des comptes des ASF.
- Organiser dans chacune d'entre elles une Assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour abordera: i) la présentation et la validation des comptes; ii) l'adoption d'une stratégie de recouvrement des impayés; iii) la réélection du bureau.
- Ré-équiper les ASF en imprimés et constituer des mini-stocks en prévision de la période de transition.
- Réaliser un diagnostic et un arrêté des comptes dans les AVEC, puis organiser également des Assemblées générales extraordinaires (même ordre du jour).
- Equiper les plus importantes AVEC fonctionnelles d'un coffre-fort et d'un mini-stock d'imprimés.
- Contractualiser avec la MRE ou l'INADER pour organiser un suivi/formation de chaque IFR jusqu'en mai 2002.
- Informer les ASF et AVEC de la situation de transition.

#### 10. **Sur le volet Développement agricole, environnement et amélioration des conditions de vie**

- Capitaliser et archiver l'expérience PDPEF.
- Constituer une banque de données sur les problématiques agricoles, environnementales et infrastructures à partir des acquis du PDPEF et des données des autres projets évoluant dans la zone (préparation phase ultérieure).
- Organiser un Atelier regroupant l'ensemble des responsables des banques de céréales afin d'échanger sur les différents résultats et stratégie adoptée (un appui à l'élaboration d'un bilan chiffré depuis la création sera mené avec les agents du PDPEF).
- Idem au niveau des CVEP.
- Informer les services techniques et les PME de la phase de transition et des activités minimums nécessaires à suivre.

#### 11. **Mesures conservatoires pour la phase de transition**

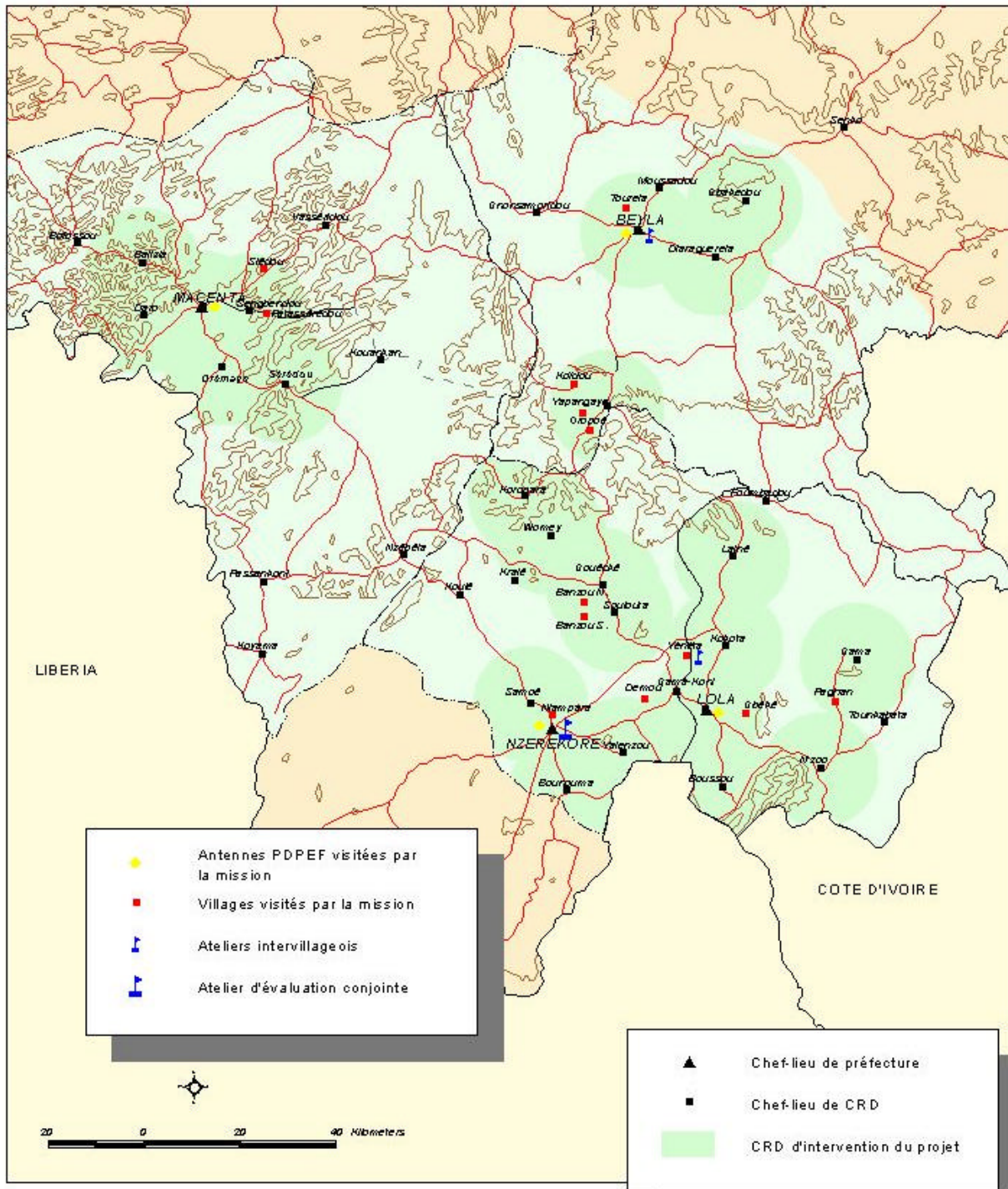
- La période de transition réelle, correspondant à la durée entre la dernière intervention PDPEF dans les villages (1<sup>er</sup> trimestre 2002) et la reprise d'activité dans ces mêmes zones par un futur projet, risque d'être longue. Elle peut s'étaler sur une année ou plus. Il semble indispensable de prévoir certaines mesures conservatoires afin de ne pas perdre les acquis de cette phase, notamment par rapport aux ASF et aux « villages GTV ».
- Il est recommandé de contractualiser un prestataire spécialisé pour cette période. Celui-ci serait chargé d'assurer un suivi/conseil régulier auprès des ASF et AVEC actuellement fonctionnels et de promouvoir le système au sein des 20 villages GTV. Il assurerait la formation des responsables de ces IFR sur les arrêtés des comptes. Semestriellement, les ASF et AVEC présenteraient donc en assemblée générale la situation et une analyse de son évolution. Ce prestataire serait également chargé de susciter une auto-évaluation afin de connaître le taux de pénétration de ces IFR dans les villages et de mesurer, dans la perspective d'un éventuel refinancement, le nombre et type de crédits non satisfaits.
- La négociation du contrat devra être engagée dès le dernier trimestre 2001 afin que les prestations puissent démarrer sur le terrain à partir du premier ou second trimestre 2002.





**REPUBLIQUE DE GUINEE**  
**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS**  
**EN GUINEE FORESTIERE (PDPEF)**  
 Evaluation intermédiaire, juin 2001

*Carte 1 - Itinéraire de la mission d'évaluation intermédiaire*



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de l'une des territoires concernés.



## **Résumé**

1. *Le Projet de développement des petites exploitations en Guinée forestière (PDPEF) a démarré en 1994. Il a été financé à hauteur de 9,85 millions de DTS par le Fonds international de développement agricole (FIDA). La contribution du Gouvernement guinéen s'élevait à 2 millions de USD ainsi que celle estimée à travers l'apport des bénéficiaires. Sept ans après le début de sa mise en oeuvre, le projet approche de sa date d'achèvement, prévue pour décembre 2001.*
2. *Dans cette perspective et celle d'une éventuelle nouvelle intervention dans la zone forestière, le Bureau de l'évaluation et des études du FIDA a été sollicité pour conduire l'évaluation intermédiaire du PDPEF.*
3. *L'objectif de cette mission était, dans un esprit d'évaluation conjointe et partenariale, de juger de la pertinence des actions et des approches menées, de mesurer leurs impacts et les changements induits et de tirer les enseignements pour le futur de ce qu'il conviendrait de poursuivre, de stopper ou d'améliorer.*
4. *Le renforcement des capacités communautaires du terroir, les Institutions financières rurales (IFR), les actions de développement agricole, de protection de l'environnement ainsi que les infrastructures et interventions relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres étaient les domaines d'investigations à privilégier.*
5. *La mission, composée de trois consultants et un représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE), a travaillé dans la zone du projet du 20 mai au 9 juin 2001. Elle a procédé à l'auto-évaluation facilitée de l'équipe du projet en place, à des visites de terrain, à des rencontres interpayannes (Beyla et Yénéta), ainsi qu'à une restitution/débat lors d'un atelier final à N'Zérékoré.*

### **A. Les objectifs et l'évolution du projet**

6. *Les objectifs généraux du PDPEF étaient: i) d'améliorer la sécurité alimentaire des familles rurales les plus pauvres; ii) d'accroître les revenus des petits exploitants; iii) de préserver et de protéger l'environnement à travers une exploitation durable des ressources naturelles.*
7. *Sur le terrain, le projet devait: i) aménager 3 700 ha de bas-fonds pour la riziculture et planter 3 500 ha de café; ii) promouvoir un développement autonome par l'organisation, la formation et l'alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires; iii) mettre en place un système de crédit rural; et iv) développer un modèle de développement reproductible dans toute la région.*
8. *Trois importantes réorientations ont modifié l'approche du projet. La première, lors du séminaire de démarrage de mai 94, qui demanda à: i) intensifier l'ensemble du système de production agricole et introduire la notion de plans de gestion des ressources naturelles; ii) créer des associations villageoises basées sur les groupements existants; iii) promouvoir des caisses villageoises, d'épargne et de crédit; iv) améliorer les conditions d'approvisionnement en intrants des paysans; et v) collaborer prioritairement avec les services techniques déjà présents sur la zone. La seconde, en 1996 - et suite à la défection du Crédit mutuel de Guinée - contraignit le PDPEF à élaborer une nouvelle stratégie basée sur le développement d'institutions financières de proximité: les Associations de services financiers (ASF), alors en phase expérimentale. La troisième réorientation, suite à la Revue à mi-parcours du FIDA (RMP) en 1998, a mis en place une démarche dite de «Gestion de terroir villageois» à titre expérimental sur 20 villages tests. Ces deux dernières réorientations ont été impulsées directement par le FIDA avec l'appui de l'UNOPS (à partir de 1997) qui ont ainsi fait preuve d'une capacité de réaction rapide exemplaire sur des problèmes de fonds.*

Elles ont toutes deux bénéficié d'une assistance technique internationale de qualité (quoique quantitativement insuffisante pour les ASF et les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC).

9. La mise en œuvre du PDPEF s'est révélée complexe pour des raisons internes (réorientations opérationnelles et stratégiques régulières, conséquences humaines et financières en découlant, inertie relative aux procédures, difficultés de trésorerie fréquentes) et externes au projet (faiblesse de l'offre locale en matière de services techniques, chute des cours du café, afflux puis départ de 600 000 réfugiés, désenclavement, monétarisation des productions et spéculation foncière, inexistence d'une filière approvisionnement en intrants au niveau national, faiblesse des solutions techniques proposées pour les cultures sur coteaux et insécurité notoire dans la zone depuis septembre 2000).

## **B. Les principales réalisations du PDPEF entre 1994 et 2001**

### **Le renforcement des capacités de développement communautaire**

10. De 1994 à 1998, l'approche dite de «**Groupement**» a consisté à rassembler des producteurs autour d'un intérêt commun, à les accompagner et à les former afin de constituer, dans un même village, une Association de groupements villageois (AGV) capable à terme, de promouvoir et d'encadrer le développement local intégré de la communauté. A travers cette approche, Le PDPEF a suscité, dans 200 villages, 778 groupements autour des aménagements de bas-fonds et de leur mise en valeur (528), des plantations de café (120) et de la pratique du maraîchage de contre-saison sur bas-fonds (130). Un effort important de formation a été entrepris en matière d'alphabétisation fonctionnelle (en langues vernaculaires), de gestion, de comptabilité, de technique agricole et de structuration des groupements. Mais lors de la RMP, l'AGV est apparue comme une institution "du projet", créée par lui, organisée en fonction de ses activités et ouverte aux seuls groupements appuyés par le FIDA. Par ailleurs, aucune structuration intervillageoise n'a été initiée.

11. Une seconde approche dite de «**Gestion de terroir villageois (GTV)**» fut alors adoptée, conformément aux recommandations de la RMP. Elle vise à appréhender le village dans sa globalité avec pour objectif principal la mise en place concertée d'une gestion durable des ressources naturelles du terroir. Des mesures d'accompagnement pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales étaient prévues. Dans 12 villages tests la première année puis 8 la seconde, l'approche GTV a consisté à réaliser un diagnostic participatif caractérisant le terroir et à aboutir à un Plan de gestion du terroir villageois (PGTV). Parallèlement à cela, un appui à l'organisation du village s'est fait à travers la création de Comités de gestion du terroir villageois (CGTV) et de sous-commissions (agriculture, élevage, foresterie et infrastructure) composés d'élus. Pour les 12 villages de première génération, un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage a permis de débiter la réalisation des Plans annuels à travers essentiellement la mise en œuvre d'infrastructures communautaires (écoles, puits, centres d'éducation...). Les outils d'auto-diagnostic et de planification semblent bien maîtrisés par une large frange de la population (hommes, femmes, jeunes). La maîtrise d'ouvrage est au stade d'apprentissage. Les organes CGTV et sous-commissions fonctionnent et remplissent leurs attributions. Sur quelques infrastructures finalisées (puits notamment), les comités de gestion ont organisé le mode d'utilisation (règlement, horaire, tour) ainsi que le recouvrement des cotisations devant assurer l'entretien et la pérennité de l'investissement. La participation villageoise au financement des investissements a été forte (en moyenne 30% des coûts) et souvent considérée comme sous-estimée par la population (45% en réalité pour elle).

### **Les Institutions financières rurales (ASF, AVEC)**

12. La stratégie développée entre 1996 et 1998 était basée sur la promotion d'institutions de services financiers villageois autofinancés, autogérés et autonomes. Constitués d'actions de 5 000 GNF en général, les fonds propres des ASF permettent aux actionnaires l'octroi potentiel d'un crédit court terme (1 à 3 mois) à un taux d'intérêt mensuel de l'ordre de 10%, dont le montant



théorique est de 3 à 4 fois supérieur au montant du capital détenu. La destination des prêts n'était pas précisée. Des dividendes pour chaque action étaient également prévus. Les AVEC représentent dans la conception du PDPEF l'étape pré-ASF (principe identique pour système plus modeste). Les 10 ASF, créées depuis le démarrage du projet, cumulent à ce jour 2 030 actionnaires possédant 6 214 actions pour un capital total de 31 624 000 GNF (un peu plus de 16 000 USD). Elles ont pu, depuis 1997, octroyer 3 994 prêts pour un montant cumulé de 253 millions de GNF (environ 130 000 USD). Les destinations déclarées sont à 43% l'agriculture, 29% le commerce, 23% les besoins familiaux, 5% l'habitat. Les 45 AVEC totalisent, elles, 2736 membres pour un capital de 27,4 millions de GNF et une épargne à vue de 16 millions de GNF; 5 089 prêts ont été octroyés pour un montant total cumulé de 118 millions de GNF. Trente-cinq pour cent des actionnaires sont des femmes au sein des ASF et 48% au sein des AVEC. Après quatre ans de fonctionnement et malgré un encadrement épisodique et peu consistant du projet, 50% des ASF fonctionnent toujours, mais de nombreux problèmes s'accumulent. Depuis deux ans, beaucoup d'ASF n'ont pas tenu d'assemblées générales, engendrant un manque de transparence croissant, le non-renouvellement des élus et une quasi-absence de contrôle de ces derniers et des gérants par les actionnaires. Aussi, la situation financière des IFR s'est dernièrement dégradée à cause notamment des taux de remboursement qui s'affaiblissent. Dans l'analyse de cette évolution récente, il faut tenir compte de deux facteurs déterminants:

- **la grande faiblesse du dispositif d'appui aux IFR** - monté en 1998 par le projet - due en partie à la rareté des ressources humaines compétentes en matière de promotion de la microfinance en Guinée, mais aussi à une assistante technique internationale insuffisamment mobilisée. Ceci est d'autant plus surprenant et décevant que les ASF de Guinée étaient considérées par le FIDA comme une innovation et action pilote de première importance en matière de finance rurale en Afrique de l'Ouest.
- les attaques armées et l'insécurité qui a sévi dans la zone du PDPEF en 2000/2001.

#### **Développement agricole, protection de l'environnement et amélioration des conditions de vie**

13. Les résultats ont concerné: i) les actions visant directement à l'augmentation de la production agricole. Elles se sont caractérisées essentiellement par l'aménagement de 2307 ha de bas-fonds à vocation rizicole (sur 2 800 prévus) répartis dans les 200 villages qui ont permis une augmentation annuelle d'environ 3500 t de paddy. Ces résultats sont appréciables par rapport à une situation initiale où les bas-fonds étaient pratiquement inexploités et la riziculture irriguée inconnue dans la zone. L'accès durable au foncier aménagé de la part des exploitants les plus démunis (non propriétaires) et la diminution de la pression agricole sur les coteaux en cours de déforestation accélérée ne s'est malheureusement pas confirmée à travers cette approche. Seulement 15% des objectifs en termes de plantation (principalement café) furent atteints et pratiquement aucune action significative n'a été menée en cultures vivrières de coteaux; ii) les actions visant indirectement à l'augmentation de la production agricole ou directement à l'amélioration des conditions de vie dans les villages. Elles se sont caractérisées essentiellement par 141 km de pistes réhabilitées sur 270 prévus (52%), 16 Comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) installés, équipés et fonctionnels pour l'entretien de ce linéaire, 44 magasins de stockage (pour 13 prévus) permettant à 44 villages de bénéficier d'une banque de céréales, 14 ouvrages de franchissement sur piste et 168 de régulation sur bas-fonds, la construction de neuf postes de santé (sur 10 prévus), la réalisation de 35 centres d'alphabétisation (sur 100 prévus), ainsi que de 10 bureaux ASF (sur 10) et qui fonctionnent en partie à ce jour. Les actions visant à l'amélioration de la protection de l'environnement se sont essentiellement concentrées autour de la sensibilisation et de la mise en relation des groupements villageois et des services techniques compétents pour la réalisation de pépinières villageoises, replantation ou mise en défens.

### **C. L'adéquation des actions entreprises et l'impact du PDPEF**

14. Au cours de son séjour, la mission d'évaluation a visité un nombre restreint de villages (13). Elle a croisé les informations recueillies sur le terrain avec des entretiens avec les cadres du PDPEF et d'institutions partenaires et avec un examen de l'ensemble de la documentation disponible. Les constats et analyses ont été comparés à ceux des ateliers intervillageois et ont été discutés au cours d'un atelier final de validation avec tous les partenaires concernés. Si les conclusions semblent globalement «robustes», il n'en reste pas moins que les données quantitatives et statistiquement représentatives sur l'impact du projet sont rares, voire inexistantes dans certains domaines. En effet, malgré des moyens importants mis à disposition de l'Unité de gestion du projet (UGP), la fonction de Suivi-Evaluation des effets et impact (voire même dans certains cas des produits d'activité) n'a jamais été opérationnelle au PDPEF. C'est une lacune grave vis-à-vis de laquelle l'équipe du projet, ses assistants techniques, le Ministère de tutelle et le FIDA portent une lourde responsabilité.

#### **En termes de renforcement des capacités de développement communautaire**

15. L'ancienne approche «Groupement» (1994-1998) a permis de mobiliser autour de la riziculture, et plus particulièrement autour des bas-fonds aménagés, près de 5 000 chefs d'exploitation. Si techniquement les résultats sont intéressants, cette approche n'a pas répondu aux attentes des paysans. L'agriculture se pratique en effet de manière individuelle en forêt. Les groupements se sont constitués pour la durée du projet. Ce dernier a involontairement contribué au renforcement du pouvoir des propriétaires terriens, sur bas-fonds comme sur coteaux, sans améliorer l'accès des plus démunis au foncier aménagé. La durabilité de ces groupements d'opportunité s'est donc révélée très faible. Cette démarche, impliquant seulement 10% de la population en moyenne dans les terroirs, conditionnait les décisions d'investissements sociaux aux résultats de quelques individus. Peu de connexions existaient avec les collectivités territoriales décentralisées (CRD et districts) ou les organisations professionnelles agricoles hors PDPEF, et la réflexion ne s'est jamais ouverte sur une approche communautaire plus globale visant à s'engager dans une gestion concertée des ressources naturelles du terroir. Par ailleurs, l'alphabétisation en langue vernaculaire a montré ses limites en l'absence de mesures de post-alphabétisation, de publications en langues locales et d'utilisations de ces langues écrites dans l'administration et les services publics et privés (notamment bancaires). L'impact des formations des auxiliaires semble avoir été très limité.

16. L'approche GTV (1999-2001) a développé un concept pertinent prenant en compte l'ensemble de la population du village autour de leurs réelles préoccupations et ceci sans limitation. Elle a été responsabilisante, fédératrice, participative et formatrice. Une bonne articulation a été trouvée avec les organes de la décentralisation (CRD et districts). La démarche a pris en compte les schémas directeurs locaux et semble bien avoir été assimilée à la fois par les villageois et les structures d'encadrement. Par contre, elle ne garantit pas une action priorisée en faveur des plus démunis. Au cours de la première année (2000/2001), la mise en oeuvre des plans annuels n'a pas toujours reflété les préoccupations prioritaires initialement exprimées par les paysans dans les diagnostics (agriculture et environnement), sans doute pour des raisons combinées de calendrier et de facilités de consensus. Jusqu'à présent, les plans annuels se sont concentrés essentiellement sur les infrastructures communautaires. La mise en œuvre a connu dans sa forme actuelle des problèmes. Mais globalement, cette approche a eu de nombreux effets positifs (renforcement de la cohésion sociale, diminution des conflits intra et interterroirs, retour à une organisation collective villageoise reconnue, exercice d'une maîtrise d'ouvrage communautaire, meilleure intégration des femmes et des jeunes dans le processus de décisions et de gestion, ouverture du village vers l'extérieur). L'impact économique, agricole et social est plus difficile à mesurer car 80% des actions se sont concentrées sur les infrastructures collectives non génératrices de revenus, et l'importance des travaux non finalisés à ce jour ne permet pas de mesurer sérieusement d'autres changements.

### **En termes d'institutions et de services financiers ruraux**

17. *L'approche a généré un réel intérêt auprès des adhérents. Elle a permis d'accéder à des possibilités d'épargne et de crédits de proximité, souples, rapides et répondant parfaitement aux besoins locaux en matière de « crédit de dépannage » ou de financement d'activités à cycle très court. Elles ont permis aux femmes de bénéficier de nombreux prêts et aux jeunes d'accéder à des postes de responsabilité importants. La compréhension et l'adhésion de la démarche par ces membres sont satisfaisantes. Les petits actionnaires bénéficient majoritairement des prêts octroyés. Par contre, elle n'a pu permettre de satisfaire l'ensemble des besoins, ni sur le micro-crédit court terme, ni sur des crédits plus importants ou à plus long terme. Les encours de crédits sont deux fois supérieurs à ceux du capital. Ceci résulte d'une forte mobilisation de toutes les ressources et d'une importante vitesse de rotation du capital. Les difficultés de remboursement observées à ce jour sont en deçà des normes de performances généralement admises. Aucune véritable articulation n'a actuellement été trouvée avec les autres institutions financières de la place (Crédit rural de Guinée, BCRG). Les IFR ne sont pas reconnues juridiquement et travaillent sans lien fédérateur entre elles. Elles ont suscité des changements sur notamment les taux d'intérêt du crédit avec une tendance à la baisse en interne (15%/mois au démarrage dans les ASF, 10% en moyenne aujourd'hui). Cette baisse reflète de la part des adhérents une logique de crédit dominante par rapport à celle de l'épargne. De même, l'usure traditionnelle est en forte régression dans les localités où interviennent ces IFR. L'impact social, grâce à des crédits permettant la résolution rapide des problèmes de santé, de scolarité, est indéniable. L'impact économique est difficile à évaluer faute d'éléments de suivi/évaluation disponibles et celui en matière de développement agricole ou local reste très faible et en relation directe avec les montants cumulés concernés.*

### **En termes de développement agricole et de protection de l'environnement**

18. *L'hypothèse de départ fondant la conception du PDPEF ne s'est pas confirmée au vu des conditions en évolution très rapide au cours de cette dernière décennie. Si les aménagements de bas-fonds par les groupements d'exploitants ont permis une amélioration locale de la production rizicole, ils n'ont pas contribué à réduire significativement la pression sur les coteaux, ni à permettre un accès durable des terres aménagées aux non-propriétaires. De même, l'augmentation des revenus des petits producteurs attendue à travers la promotion des plantations de culture de rente (café principalement) ne s'est pas révélée appropriée et n'a pas reçu l'écho attendu de la part de ces derniers (notamment du fait de l'évolution négative du prix du café). Les interventions en matière de désenclavement et de construction d'infrastructures visant à l'amélioration de la commercialisation où des conditions de vie (banques de céréales, postes de santé...) ont par contre permis d'obtenir des résultats significatifs et adaptés aux réalités locales.*

19. *La stratégie de mise en œuvre consistant, dans un premier temps, en un transfert d'informations et de techniques via des auxiliaires villageois puis, à partir de 1998, en une délégation quasi totale des volets « Agriculture et Environnement » aux structures nationales compétentes (sans octroi de moyens spécifiques) n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Les groupements et les AGV ne se sont pas révélés des institutions capables de véritablement promouvoir ou catalyser un développement local par la base englobant la problématique du terroir dans sa globalité et sa complexité. L'articulation du projet avec les structures techniques publiques s'est réalisée autour d'une relation de prestataire plus que de partenaire. La faiblesse, notamment des services de la recherche agronomique à produire des référentiels technico-économiques pertinents et adaptés aux réalités des coteaux et des paysans de Guinée forestière a fortement pénalisé le PDPEF dans la réalisation de ses objectifs. Le secteur privé et les représentations diverses des organisations paysannes (Chambre d'agriculture, fédération des planteurs de café, CAOPA...) n'ont pas fait l'objet de relation spécifique.*

20. *L'impact attendu en matière de développement de la production agricole demeure globalement faible car l'essentiel de la production de Guinée forestière est issu des coteaux où*

pratiquement aucune action significative en cultures vivrières, de rente ou environnementales n'a été engagée<sup>1</sup>. Le PDPEF s'est limité aux bas-fonds alors qu'il avait mandat d'intervenir sur l'ensemble du système de production. L'approche Aménagement de bas-fonds a permis une amélioration locale de la production en riz et de son approvisionnement dans les villages durant les périodes difficiles. Cependant, les marges importantes d'amélioration des rendements, de la gestion de l'eau et de la fertilité existent dans ces bas-fonds aménagés. Les actions de désenclavement et de banque de soudure ont sans nul doute eu un impact très positif. L'amélioration des conditions et l'étalement des périodes possibles de déplacement ont permis une meilleure monétarisation des productions et accessibilité aux marchés. Localement, le renforcement des capacités de stockage du village et l'appui à l'organisation de la gestion des stocks ont permis la résolution d'un problème aigu de soudure au niveau des villages grâce à une disponibilité locale des produits et une baisse progressive des taux d'usure sur ces mêmes productions. La rentabilité et la viabilité économique des banques de céréales restent cependant à évaluer avant d'envisager leur réplique.

21. L'impact recherché sur la réduction de la pression agricole sur coteaux, via les aménagements de bas-fonds, n'a pas été atteint à cause notamment de la dynamique de croissance démographique rapide que connaît la région depuis quelques années. Par contre, le PDPEF a significativement contribué à la mise en valeur des bas-fonds, non exploités dans leur majorité il y a encore une décennie. L'impact sur le nombre de propriétaires concernés par l'aménagement est moindre (1 000 à 1 500 personnes) que celui du nombre d'exploitants exposés et formés à la riziculture irriguée grâce à l'approche Groupement (15 000 personnes estimées). L'approche Groupement n'a cependant pas permis l'amélioration de l'accès au foncier aménagé de la population cible du projet. Par ailleurs, elle n'a pas débouché sur un processus d'organisation professionnelle intervillageois.

#### **D. Leçons et recommandations tirées de l'expérience du PDPEF**

22. Compte tenu de la richesse des expériences du projet, des acquis prometteurs de certains volets, de la forte demande exprimée par les populations rurales et de l'ampleur du défi agricole et écologique dans cette zone, **la mission recommande la préparation d'une nouvelle intervention du FIDA en Guinée forestière.**

23. **En matière de renforcement des capacités communautaires de développement:** il ressort que **l'approche GTV est très pertinente** et qu'elle doit se poursuivre et s'étendre à d'autres villages. Son succès dépend, dans un premier temps, de sa capacité à mobiliser rapidement la population autour d'actions concrètes et communautaires. Aussi, le maintien d'un programme d'infrastructures sociales à caractère collectif reste nécessaire. Mais l'équipement en infrastructures des villages est l'étape la plus aisée à réaliser. Il conviendra de rapidement **faire évoluer le concept vers une véritable gestion concertée des espaces et des ressources naturelles et d'intégrer concrètement la dimension agricole et environnementale dans le cadre des PGTV.** Ceci impliquera certainement d'adapter les approches (communautaires, individuelles) en fonction des problématiques (agricole, environnementale, d'amélioration des conditions de vie...), de s'investir afin de mieux connaître le milieu (typologie, stratégie paysanne, répartition foncière...) pour mieux cibler les actions, et de modifier les procédures de mise en oeuvre pour une meilleure responsabilisation des acteurs et la pérennisation du processus. Globalement, les partenaires approuvent avec toutefois quelques divergences sur les montants de participation à demander aux villageois

24. **En matière de développement des institutions financières rurales:** un consensus global est ressorti sur le fait que les ASF représentent un service de proximité réellement approprié par ses membres et permettant de répondre de manière satisfaisante aux petits crédits de très court terme. La

---

<sup>1</sup> A noter qu'une opportunité récente de s'associer aux (et de bénéficier des) travaux de l'ADRAO sur le riz pluvial (TAG du FIDA) n'a pas été saisie par l'équipe du projet.

mission recommande donc un développement de cette approche à plus grande échelle mais en gardant les mêmes principes de base (fonctionnement sur fonds propres, crédit court terme, plafond des montants en fonction de l'importance du capital détenu) et en s'ouvrant à des partenariats. Les questions du refinancement des ASF, comme celles des relations partenariales, sont loin de faire un consensus et nécessiteront une réflexion sur la base de la logique d'extension d'un nouveau programme IFR. Une des principales difficultés à résoudre au cours de la phase de formulation d'une nouvelle intervention sera la stratégie de mise en place d'**un dispositif professionnel de promotion et d'appui aux ASF**. La mission n'avait ni le mandat ni les moyens d'identifier des solutions à ce problème. Il est cependant recommandé de l'aborder sans a priori et en tenant compte de sa dimension nationale puisque les trois autres projets financés par le FIDA dans les autres régions naturelles du pays sont également concernés. D'importants efforts de formation professionnelle préalable et la mobilisation d'une assistance technique internationale à travers des opérateurs expérimentés ne sont pas à exclure.

25. **En matière de développement agricole, de protection de l'environnement et d'amélioration des conditions de vie:** la mission recommande de poursuivre les aménagements de bas-fonds à une échelle significative, avec une approche individuelle de l'investissement (l'aménagement appartient et bénéficie clairement au propriétaire foncier) permettant cependant un certain retour des subventions publiques auprès de la communauté. Mais il convient de s'investir aussi et prioritairement sur les coteaux dans les domaines agricoles et environnementaux (après capitalisation préalable des expériences et innovations en cours) à travers un effort de recherche-développement et la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants de proximité et une approche de conseil technico-économique aux exploitations. Elle suggère **la promotion d'un système permanent de conseil et d'appui à l'innovation, intégrant les dimensions agricoles et environnementales dans le cadre de l'approche GTV et s'appuyant sur les organisations professionnelles émergentes et les capacités de recherche existantes**. Les femmes, au centre de toutes les activités agricoles en milieu rural forestier, devront être la cible principale de ce service. Parallèlement, la poursuite du financement d'actions de désenclavement semble indispensable.

26. La mission recommande un certain nombre de mesures conservatoires urgentes pour la phase de transition (Cf. chapitre VII). Par ailleurs, la formulation du nouveau projet devrait être menée en partenariat avec les organisations paysannes et la Chambre d'agriculture et en étroite concertation avec les autres bailleurs de fonds intervenant dans la zone, en particulier l'Agence française de développement (AFD) qui est également en phase de formulation d'un nouveau projet de développement agricole en Guinée forestière.



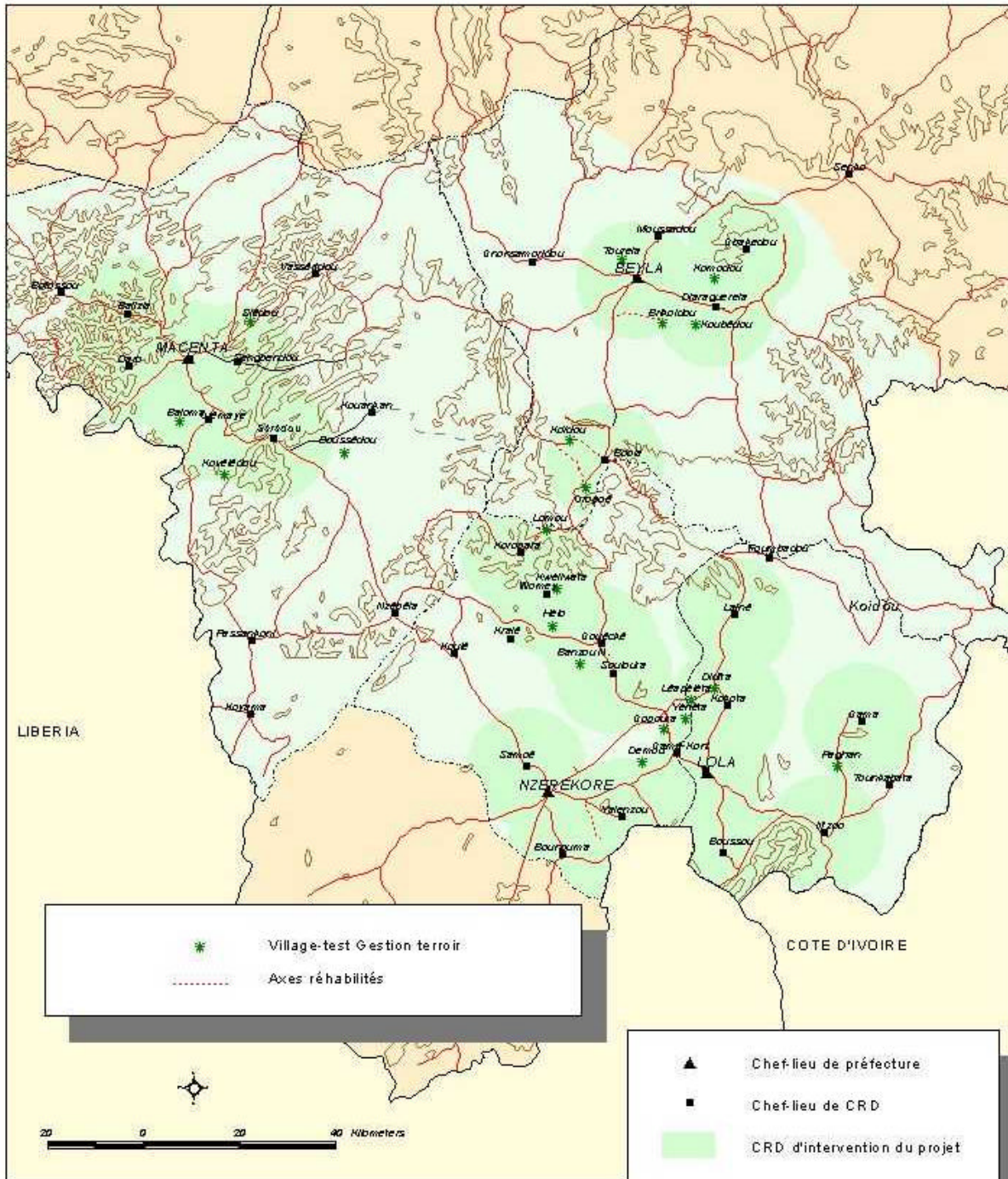


## REPUBLIQUE DE GUINEE

### PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS EN GUINEE FORESTIERE (PDPEF)

Evaluation intermédiaire, juin 2001

Carte 2 - Localisation des CRD d'intervention (200 villages touchés), des 20 villages-test Gestion de terroir et des pistes réhabilitées



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant à l'état des frontières ou limites, ou aux autorités de l'une des territoires concernés.





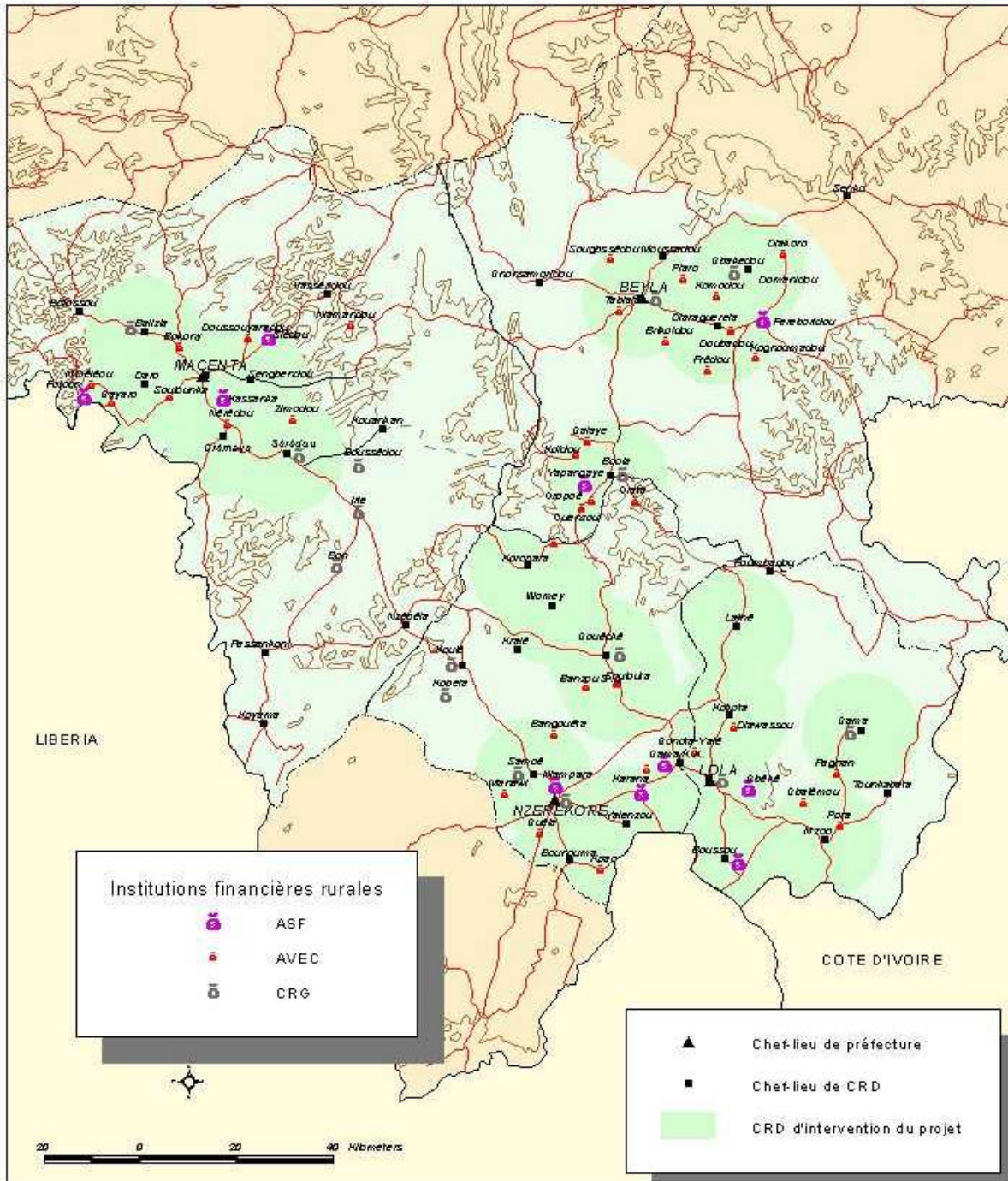


## REPUBLIQUE DE GUINEE

### PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS EN GUINEE FORESTIERE (PDPEF)

Evaluation intermédiaire, juin 2001

Carte 3 - Localisation des Associations de services financiers (ASF), des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et des agences du Crédit rural de Guinée (CRG) dans la zone du PDPEF



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation géographique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires concernés.



**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS  
EN GUINÉE FORESTIÈRE (PDPEF)  
Prêt n° 313-GU**

**RAPPORT D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE**

**I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE**

1. Le Projet de développement des petites exploitations en Guinée forestière (PDPEF), financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), à hauteur de 9,85 millions de DTS, a démarré en 1994. Après sept ans de mise en oeuvre, le projet approche aujourd'hui de la date d'achèvement prévue pour décembre 2001.

2. Dans cette perspective et celle d'une éventuelle nouvelle intervention du FIDA dans la zone forestière, le Bureau de l'évaluation et des études du Fonds a été sollicité pour conduire l'évaluation intermédiaire de ce projet.

3. Les termes de référence sont présentés en Annexe I. L'objectif de cette mission était, dans un esprit et selon une démarche d'évaluation conjointe et partenariale, de partager une expérience d'observation, de communication, d'analyse et de réflexion visant:

- i) à juger de l'**adéquation**, de l'**efficacité** et de la **durabilité** des actions entreprises par le PDPEF par rapport aux besoins, aux capacités et aux potentiels des populations rurales pauvres ainsi que celles de leurs partenaires économiques et institutionnels;
- ii) à estimer, et si possible mesurer et comprendre (analyse des causes et conséquences) **les effets et impacts des réalisations du projet**, ainsi que les changements induits dans les pratiques (productivité, conditions de vie, ressources (humaines, foncières, financières) et capacités de développement des populations concernées); et
- iii) à tirer de cette analyse **les enseignements utiles et les recommandations pour l'avenir** de ce qu'il convient de faire, de ne plus faire ou de faire autrement pour les différents acteurs en présence.

4. Trois domaines d'intervention étaient privilégiés à cet égard:

- i) le renforcement des capacités des villages à gérer les ressources de leurs terroirs et à planifier, financer et entreprendre des opérations de développement communautaire (approche «gestion de terroir» dans 20 villages);
- ii) le développement des services financiers à travers les ASF et les AVEC;
- iii) les actions de développement agricole, la mission devant s'attacher également à évaluer la durabilité des investissements réalisés en matière de pistes rurales notamment.

5. Une équipe de consultants, composée de M. Hubert Boirard, chef de mission, M. Maladho Barry, spécialiste Génie rural, et de Mme Corinne Riquet, spécialiste en microfinance, a été mobilisée

à cet effet. M. Sidibé Toumany, Agronome, Chargé d'études au Bureau de coordination des politiques et des études agricoles (BCPEA) du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) a également participé à cette mission et représentait, à ce titre, le Ministère dans cet exercice. M. Jean-Philippe Audinet, Chargé d'évaluation au FIDA, a rejoint la mission sur le terrain la dernière semaine. La mission a travaillé dans la zone du projet du 20 mai au 9 juin 2001.

6. La méthodologie employée par la mission a respecté celle indiquée dans les termes de référence. Après un travail bibliographique, la mission a procédé par interviews (PDPEF, partenaires, prestataires, autorités), auto-évaluation facilitée, visites de terrain et échanges de points de vue et d'expériences interpayans au cours d'ateliers intervillageois (Beyla et Yénéta). Un atelier final a clôturé le séjour à N'Zérékoré. Il a débuté par une présentation des premières conclusions des représentants paysans et de la mission d'évaluation sur les actions menées par le PDPEF. Sur ces bases, un travail de réflexion en commission a été facilité sur les principales problématiques d'intervention du projet. Une synthèse ainsi qu'une validation des consensus et recommandations issues de cet atelier a ensuite été restituée.

7. Le calendrier de la mission, la composition des équipes de terrain et le compte rendu des visites sont présentés de façon détaillée en Annexe II. Les comptes rendus des ateliers intervillageois de Beyla, de Yénéta et de l'atelier final de N'Zérékoré sont respectivement présentés en Annexes III, IV et V.

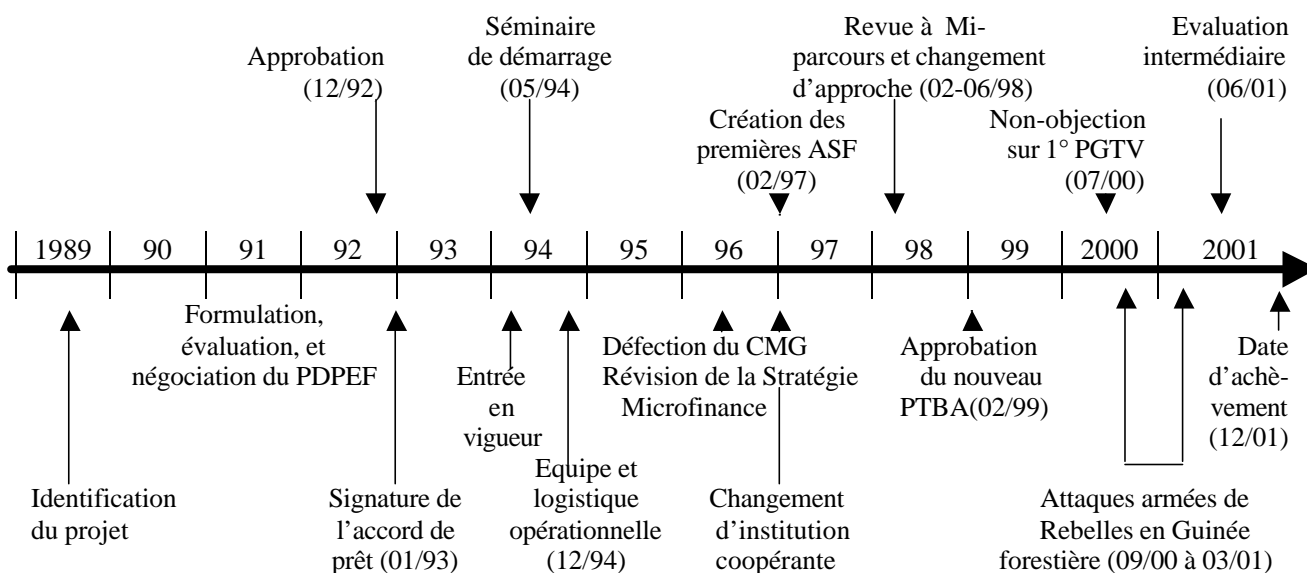
## **II. CONCEPTION INITIALE, CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE ET ÉVOLUTION DU PDPEF**

### **A. Objectifs initiaux et évolutions**

8. Le PDPEF est un projet qui a été identifié en 1989, évalué en 1992 et qui a débuté effectivement sur le terrain en 1994, soit cinq ans après son identification. Il a connu trois importantes réorientations jusqu'à ce jour:

- i) Révision des objectifs, de la stratégie et du rythme de déploiement géographique des interventions dès le séminaire de démarrage en mai 1994.
- ii) Révision de la stratégie sur la composante Services financiers suite à la défection du Crédit mutuel de Guinée en 1996.
- iii) Réorientation du PDPEF vers une approche Gestion de terroir en 1998 suite à la RMP.

9. La chronologie des grandes étapes marquantes du PDPEF a été la suivante:



10. Depuis la conception initiale les objectifs généraux du PDPEF sont restés identiques, à savoir:

- Améliorer la sécurité alimentaire.
- Accroître les revenus.
- Protéger l'environnement.

11. Le groupe cible du PDPEF correspondait aux 75% des 70 000 familles d'agriculteurs évoluant dans la zone Macenta, Beyla, N'Zérékoré et Lola. Il correspondait à ceux exploitant moins de 3 hectares. A travers leurs activités agricoles, ces 52 500 chefs d'exploitation n'étaient pas alors en mesure de couvrir l'ensemble des besoins alimentaires de leur famille.

**Tableau 1: Objectifs spécifiques et axes d'intervention du PDPEF**

Objectifs initiaux	Objectifs après le séminaire de démarrage	Objectifs suite à la défection du CMG	Objectifs après la revue à mi-parcours
<b>Développement agricole et protection de l'environnement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la riziculture et les spéculations de bas-fonds à travers 3 700 ha de bas-fonds à aménager.</li> <li>- Protéger les coteaux et améliorer les revenus des paysans à travers 3 500 ha de plantation (à réaliser essentiellement en café).</li> <li>- Favoriser l'harmonisation entre la production dans les bas-fonds et sur les coteaux (complexe de fonds de vallée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les aspects liés à l'intensification agricole à travers une approche prenant non seulement en compte l'aspect bas-fond et plantation de coteaux mais également l'ensemble du système de production agricole ainsi que l'introduction de plan de gestion des ressources naturelles.</li> <li>- Promouvoir l'installation de comptoir agricole afin d'améliorer les conditions d'approvisionnement en intrants des paysans.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affecter l'essentiel du budget à la réalisation d'activités génératrices de revenus, d'amélioration des conditions ou de protection de l'environnement.</li> <li>- Elargir la panoplie des interventions afin d'atteindre de manière plus significative l'ensemble du système de production (donc bas-fonds et coteaux) et de l'insérer dans une approche globale de gestion de terroirs.</li> </ul>
<b>Soutien aux institutions financières rurales</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un système de crédit rural répondant aux besoins des familles les plus pauvres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la promotion de caisses villageoises, d'épargne et de crédit, dans le but d'éviter l'usure et le renforcement des inégalités sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir au niveau villageois un système de services financiers autonome géré par les bénéficiaires et dont les ressources soient issues du village lui-même.</li> </ul>	
<b>Renforcement des capacités villageoises</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des groupements villageois autour d'un intérêt commun et d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle visant au développement participatif et à l'autogestion.</li> <li>- Créer un modèle de développement techniquement reproductible dans l'ensemble de la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la création d'associations villageoises s'appuyant sur les groupements existants.</li> <li>- Favoriser la collaboration du projet avec les services techniques déjà présents sur la zone pour éviter les duplications et renforcer les capacités d'action de ces services sur le terrain.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extérioriser les initiatives paysannes par une participation dès le niveau décisionnel des futures interventions.</li> <li>- Pérenniser les acquis du projet à travers un transfert des activités au niveau: <ul style="list-style-type: none"> <li>• des associations professionnelles,</li> <li>• des entités territoriales (CRD) compétentes,</li> <li>• des services ordinaires déconcentrés du MAE.</li> </ul> </li> </ul>

12. Au cours de l'année 1998 et début 1999, afin de prendre en compte les recommandations de la revue à mi-parcours, le PDPEF s'est réorganisé à travers:

- La mise en place d'une démarche GTV remplaçant l'ancienne approche Groupement et se concentrant sur 20 villages tests issus des 200 villages couverts par le projet depuis son démarrage.
- La mise en place d'une cellule d'appui aux IFR (ASF et AVEC) composée de consultants nationaux, appelés à terme à s'organiser en structure privée pérenne capable de fournir un appui/conseil à ces organisations villageoises d'épargne et de crédit.
- Le transfert des actions d'accompagnement en matière de développement agricole et de protection de l'environnement aux structures déconcentrées du MAE (SNPRV, Eaux et Forêt, SPGR, DPDRE...).

13. Le dispositif initial de 84 personnes fut réduit à 52 et le budget restant, réalloué de façon *ad hoc*. La mise en œuvre du dispositif et l'élaboration des stratégies liées à ces nouvelles orientations a nécessité une bonne année, entre la procédure de validation du rapport, la reformulation en plan opérationnel des recommandations et la mise en route de cette nouvelle organisation. L'approche Gestion de terroir n'a réellement été effective sur le terrain qu'à partir de juillet 1999, soit il y a moins de deux ans à ce jour.

## **B. Contexte de la mise en œuvre**

14. Le PDPEF a connu, au cours de ces sept dernières années, un contexte de mise en œuvre fortement dynamique et ceci, à différents niveaux:

### **a) Interne au projet**

15. Ce paragraphe ne traitera que les points majeurs ayant pu avoir une influence sur la mise en œuvre du projet.

16. La composition de l'UGP s'est fortement modifiée depuis son démarrage, passant de 42 salariés en décembre 1994 (prévision document de projet) à 82 en décembre 1995 (étouffement de l'équipe suite aux réalités du contexte guinéen de l'époque) pour revenir à 52 salariés en août 1999, suite à la restructuration liée au changement de stratégie proposé par la RMP de février 1998. Ces changements ont eu des conséquences négatives sur le fonctionnement du PDPEF, spécialement à partir de mars 1998. Ceci s'est concrètement traduit par une démobilisation quasi générale du personnel pendant pratiquement un an et demi, par une perte d'information et de capitalisation parfois volontaire de la part des futurs licenciés et par l'instauration d'un climat peu constructif à la réflexion et à la mise en place de la nouvelle approche Gestion de terroir ainsi qu'au suivi des actions en cours.

17. La localisation du PDPEF en Guinée forestière, à 1000 km environ de la capitale, n'a pas facilité les négociations avec les différents partenaires et ceci malgré la présence d'un bureau de liaison. La durée effective des procédures relatives à l'approbation des plans d'actions et budgets a souvent entraîné des temps d'inertie et d'incertitude importants au niveau du terrain et a influé par conséquent sur la productivité de l'équipe.

18. La caisse d'avance de 700 000 USD (hors règlement direct) alloué spécifiquement au PDPEF a connu, depuis 1998, trois importantes ruptures de trésorerie<sup>1</sup>: i) la première au moment de l'arrivée du nouveau Directeur administratif et financier (21/10/98) couvrant la période de juillet à novembre 1998 (5 mois); ii) la seconde d'octobre 1999 à janvier 2000 (4 mois) pour cause de réallocation; et iii) la dernière entamée depuis le 10 mai 2001 (DRF en cours importante et faisant l'objet de demande d'informations complémentaires de la part des différents niveaux de contrôle). Ces situations ont bien entendu affecté le bon fonctionnement du projet (difficultés de paiement des salaires, des factures, limitation du fonctionnement des équipes...). De même, la rupture de quatre mois dans le remplacement du Directeur administratif et financier n'a qu'accentué une situation déjà difficile.

19. Les délais liés à la mise en œuvre des recommandations issues de la RMP (février 1998 – août 1999) se sont avérés longs.

20. Une mission de supervision de l'UNOPS a pu être réalisée par an. Chacune a duré en moyenne une douzaine de jours sur N'Zérékoré (du 27/03 au 04/04/97, du 10 au 27/02/98 dans le cadre de la RMP, du 28/09 au 10/10/99, du 24/5 au 08/6/00)<sup>2</sup>. Elles ont été complétées par deux missions de suivi par an sur Conakry dans le cadre de la supervision des autres projets FIDA en Guinée. Le volet IFR a fait l'objet de quatre missions (Goldstein et Doucet) depuis 1996, le volet GTV a bénéficié de l'appui d'un assistant technique permanent entre juillet 1999 et juin 2001. La Cellule Suivi-Evaluation (CES) a fait l'objet d'une mission d'appui en 1997 (Wellans) dans le cadre de l'installation d'un logiciel de gestion de base de données (VIPS) et d'une mission d'étude de 10 mois sur la mise en place du système de suivi/évaluation du projet (Pierre KUANG) mais qui finalement ne s'est pas révélé adapté à la nouvelle démarche. Le volet Développement agricole et protection de l'environnement n'a fait l'objet d'aucune mission spécifique (excepté sur «le bas-fond et son intégration au niveau du village»). Le PDPEF semble donc avoir évolué en relative autarcie sur des domaines aussi centraux que celui du développement agricole et de la protection de l'environnement.

## **b) Externe au projet**

21. Le 3 novembre 1994, par décret 94/108/PRG/SGG, la fusion entre le Projet national de vulgarisation agricole (PNVA) et la Direction nationale de la formation et de la promotion rurale engendre la création du Service national de la promotion rurale et de la vulgarisation (SNPRV). Mais celui-ci ne sera pas immédiatement opérationnel au niveau national (le PNVA couvrait 20/33 préfectures en 1994) et appliquera à son départ la méthode «formation-et-visites». Cette approche, peu adaptée à celle du PDPEF, contraint ce dernier à étoffer son équipe terrain en décembre de la même année par l'embauche de 42 auxiliaires.

22. Le café, spéculation sur laquelle le PDPEF avait misé pour augmenter les revenus des agriculteurs sur coteaux (3 500 ha de plantation prévus), a vu ses cours chuter de manière régulière depuis cinq ans (2 500 GNF/kg en 1996 pour 650 GNF/kg en 2001).

---

<sup>1</sup> Non-connaissance des ruptures éventuelles antérieures.

<sup>2</sup> D'après les informations fournies à la mission.



23. L'afflux des réfugiés début 1990 (600 000 sur la zone de N'Zérékoré), le désenclavement spectaculaire de la région depuis 1995 (bitumage de l'axe international, suppression du bac du Diani, accessibilité de 95% du réseau inter sous-préfectoral et de 50% du réseau villageois en toutes saisons) ainsi que la monétarisation inhérente à cette nouvelle situation ont engendré une pression foncière croissante sur coteaux et sur bas-fonds. Cette évolution de la situation eut des répercussions sur l'accès aux terres, notamment du public cible PDPEF, et l'approche communautaire adoptée par le projet à travers notamment les aménagements de bas-fonds.

24. Cette pression foncière s'est également concrétisée par une concurrence accrue sur coteaux entre plantations (afin de marquer le foncier) et vivrier. L'espace disponible pour ce dernier s'est alors réduit. Le temps de jachère derrière une défriche/brûlis a fortement diminué, passant de 15 à 7 ans, puis maintenant 3 ans. Ces pratiques ont contribué à fortement accélérer la dégradation de l'environnement en Guinée forestière et à augmenter très significativement les surfaces cultivées, notamment en riz pluvial.

25. Le Crédit mutuel de Guinée sur lequel était basé le volet Financement du milieu rural a rompu sa collaboration avec le PDPEF dès 1996.

26. Les actions de recherche et de recherche/développement menées notamment par l'IRAG sur la problématique vivrière coteaux et sédentarisation des cultures n'ont pas fourni, jusqu'à ce jour, de méthodes validées transférables en milieu paysan.

27. Le système d'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, insecticides, fongicides) au niveau national et régional reste aléatoire et très peu déconcentré. Ce contexte n'a pas été favorable au développement des comptoirs agricoles tel que prévu.

28. Le Programme national des services agricoles (PNSA) financé par la Banque mondiale et couvrant notamment le fonctionnement et les activités du SNPRV, de l'IRAG, de la DNE, du MAE et de ses services déconcentrés est arrivé à terme fin 2000. La stratégie du PDPEF a consisté, suite à la RMP, à confier le suivi des activités hors village GTV à ces services sans rétribution particulière pour ces prestations. Le suivi effectif fut donc assez éloigné de celui prévu.

29. Les attaques des rebelles, à partir de septembre 2000 jusqu'en mars 2001, ont fortement perturbé l'économie et les activités agricole en Guinée forestière, et spécialement dans la zone de Macenta. De nombreux paysans n'ont pu récolter leur riz dans ces zones. La participation paysanne est dans ce contexte difficile à mobiliser.

### **III. RESULTATS DU PDPEF (1994-2001)**

#### **A. Résultats en matière de renforcement des capacités de développement communautaire**

30. **L'option initiale prise par le PDPEF était «de renforcer les moyens d'action des bénéficiaires et d'améliorer leur capacité de production afin d'aider la communauté à surmonter les obstacles fondamentaux gênant à la production et à l'amélioration des conditions de vie en zone rurale».** Le projet devait ainsi «organiser» 600 groupements d'intérêt commun (dont 100 spécifiquement sur des activités féminines) dans les 200 villages cibles du PDPEF.

31. Un accompagnement devait être apporté à travers:
- L'alphabétisation fonctionnelle dispensée dans les langues locales principales. Elle devait répondre principalement aux besoins techniques et d'accompagnement à la gestion financière correspondant aux activités entreprises dans le cadre du projet. Sept mille personnes, dont près de la moitié des femmes, devaient être concernées.
  - L'allocation de subventions aux initiatives locales. Elle devait couvrir les besoins de base du groupe cible grâce à un fonds de développement rural. Les besoins économiques étaient censés être couverts par l'extension du programme d'épargne et de crédit du Crédit mutuel.
32. Ce volet a ensuite été précisé par le séminaire de démarrage sur cinq points:
- Institution d'équipes techniques villageoises composées d'auxiliaires d'agriculture, d'élevage, de santé et d'alphabétisation "en vue de transférer progressivement aux communautés villageoises les activités d'encadrement et d'animation".
  - Développement de l'alphabétisation fonctionnelle et harmonisation de l'approche du projet avec d'autres projets tels que RC2, Crédit rural et Filière Riz.
  - Amélioration des conditions de santé par la mise en place d'équipes médicales villageoises - chacune composée d'un homme et d'une femme - pour assurer les consultations prénatales et les soins de santé primaires et veiller sur l'hygiène et l'assainissement, avec l'appui des structures spécialisées de santé.
  - Responsabilisation des communautés villageoises dans l'entretien des pistes.
  - Institution d'associations des groupements villageois (AGV), et fédération des AGV au sein de structures au niveau des sous-préfectures et des préfectures.
33. Les résultats concernant cette première approche furent les suivants<sup>3</sup>:
- Le PDPEF a réalisé la formation des cadres et personnel du projet, de 44 tâcherons aménagistes, de 40 maçons pour les ouvrages de régulation, de 522/400 auxiliaires d'alphabétisation villageoise, de 346/800 auxiliaires agricoles sur riz et café, de 50/200 accoucheuses villageoises et 50/200 secouristes hygiénistes ainsi que la formation de 308/750 membres des bureaux des ASF, AVEC ou BC sur les aspects gestion et comptabilité.
  - Les 9 postes de santé, 44 banques de céréales, 16 CVEP disposent de comités permettant leur fonctionnement à ce jour.
  - 1114/7000 paysans ou paysannes ont été alphabétisés en langue vernaculaire.

---

<sup>3</sup> Source Cellule Suivi-Evaluation PDPEF.

- 778 groupements, dont 178 féminins sur les 600 prévus (hors ASF), sont répertoriés et se répartissaient, début 2000, de la manière suivante:

Antenne	Nbre villages	Nbre grpmts	Nbre adhérents			Groupements par filière			Groupements par sexe		
			H	F	T	Riz	Café	Mar.	Masc.	Fém.	Mixte
N'Zérékoré	51	180	1659	886	2545	120	37	23	96	31	53
Lola	50	229	1406	1237	2643	171	30	28	83	60	86
Macenta	52	179	1939	1576	3281	94	35	50	80	47	42
Beyla	47	190	2249	813	3062	143	18	29	127	30	33
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>778</b>	<b>7253</b>	<b>4512</b>	<b>11765</b>	<b>528</b>	<b>120</b>	<b>130</b>	<b>388</b>	<b>178</b>	<b>214</b>

La situation des groupements féminins était la suivante:

Antenne	Groupements (Nombre)				Nombre d'adhérents
	RIZ	CAFE	MARAICHAGE	CUMUL	
N'Zérékoré	12	0	28	40	886
Lola	31	1	19	51	1237
Macenta	7	0	50	57	1576
Beyla	1	0	29	30	813
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>126</b>	<b>178</b>	<b>4512</b>

34. Les groupements d'épargne et de crédit (ASF, AVEC), associés aux 778 groupements spécialisés présentés ci-dessus devaient théoriquement permettre, à travers les AGV, la coordination des activités économiques, sociales et culturelles de l'ensemble du village (les AGV devaient donc devenir de véritables trait d'union entre le village, le(s) projet(s) et les futurs groupements pour toutes actions de développement).

35. En fait, l'AGV apparaît, lors de la RMP, comme une institution "du projet", créée par lui, organisée en fonction de ses activités et ouverte aux seuls groupements appuyés par le FIDA.

36. Aussi, une nouvelle orientation est conseillée. Elle vise à prendre, comme «porte d'entrée», le village dans sa globalité de façon à pouvoir faire bénéficier a priori l'ensemble de la communauté des actions du PDPEF (et non plus qu'à certaines familles seulement). Cette nouvelle approche GTV a pour objectif la mise en place concertée d'une gestion durable des ressources naturelles du terroir. Elle prévoit également des mesures d'accompagnement pour l'amélioration des conditions de vie de ces populations rurales.

37. Dans ce nouveau contexte, le projet recherchera à améliorer la capacité de développement des communautés à travers un accompagnement à:

- l'auto-diagnostic de leur propre terroir;
- la priorisation des problèmes;
- la planification d'un programme de développement;
- l'exercice de la maîtrise d'ouvrage;
- la mise en place de mesures de pérennisation;
- la mise en place d'un suivi/évaluation des actions engagées.

38. Le PDPEF devait au préalable aider les communautés à se structurer en se dotant d'organes représentatifs et capables de poursuivre ce type de démarche en post-projet.

39. Cette approche supposait également de la part de l'équipe du projet une collecte d'informations complétée par une typologie des exploitations. Cette dernière devait notamment permettre de mieux comprendre les liens existant entre le bas-fond et les autres activités des exploitants ainsi que les stratégies paysannes par type d'exploitation. Une meilleure connaissance des différents statuts fonciers traditionnels existants était attendue de façon à faciliter l'appui aux négociations foncières par les animateurs.

40. En matière de participation, la stratégie du projet devrait donc se renforcer dans quatre directions:

- i) ouverture aux groupements et aux villageois du pouvoir de décision sur l'utilisation des ressources et la mise en oeuvre des activités;
- ii) ouverture de l'intervention du projet sur de nouvelles activités, dans une perspective intégrée;
- iii) clarification de la distinction entre les activités qui relèvent des groupements et celles relevant des communautés villageoises;
- iv) recours accru aux outils d'animation et de communication, et formation des animateurs en conséquence.

41. Dans l'esprit de cette nouvelle approche, le projet devenait alors un véritable partenaire du village, chargé de fournir l'appui nécessaire à l'exercice de ce pouvoir de décision, que ce soit directement ou à travers d'autres opérateurs, mais sans se substituer à eux.

## Résultats

42. L'approche GTV a consisté, dans une première étape, à réaliser un diagnostic participatif caractérisant le terroir. Il fut mené conjointement entre les villageois et l'équipe terrain du projet et se formalisa à travers un PGT<sup>4</sup>. Parallèlement à cela, un appui à l'organisation du village s'est fait à travers la création de comités de GTV et de sous-commissions (agriculture, élevage, foresterie et infrastructure) composés d'élus et travaillant en étroite collaboration avec les entités territoriales décentralisées (secteurs, districts et CRD).

43. Globalement, la démarche a été la suivante:

- Une équipe d'enquête PDPEF a été constituée et installée dans le village pendant trois à six mois. Elle était composée de deux hommes et une femme. Elle a procédé par réunions avec la population entière et entretiens avec les différents groupes. Toutes les couches (hommes, femmes, jeunes, vieux, éleveurs, artisans) furent concertées et sollicitées.
- La constitution des sous-commissions sectorielles a favorisé l'inventaire des ressources. L'analyse des situations de changement, le transect, la délimitation, les visites de terrain ont impliqué les villages voisins et les partenaires.
- Une restitution des résultats de l'enquête en assemblée générale de la population a été effectuée et ses résultats ont été approuvés.

---

<sup>4</sup> Cf. résumé du contenu d'un PGT (tableau 2).

- Les actions du plan ont été négociées en commission sectorielle et une planification annuelle du plan triennal a été élaborée.
- L'approche GTV a donc permis un accompagnement et une formation des villageois à l'auto-diagnostic, la planification de leurs initiatives et le renforcement des compétences de leurs structures de base pour exécuter leurs plans d'activités.
- Les besoins de la population étant importants, un premier plan de trois ans a été conçu dans chaque village.
- Pour les 12 premiers villages tests de première génération, l'exécution du plan d'action a pu débiter. Dans cette seconde étape, la stratégie consistait à responsabiliser le terroir sur la maîtrise d'ouvrage, à approvisionner un compte villageois en fonction du budget prévu dans le cadre du plan annuel et à accompagner les différentes équipes à la réalisation des activités (principalement infrastructures collectives).

**Tableau 2: Résumé du contenu du Plan de gestion du terroir et de la procédure suivie**

<p><b>1. <u>Présentation du terroir</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation.</li> <li>- Estimation de la superficie du terroir.</li> <li>- Evolution historique du village.</li> <li>- Description sommaire actuelle: <ul style="list-style-type: none"> <li>• du village</li> <li>• des ressources humaines</li> <li>• du relief</li> <li>• du climat</li> <li>• du réseau hydrographique</li> <li>• de la flore et faune</li> <li>• des relations du village avec l'extérieur</li> <li>• des infrastructures et équipements</li> <li>• des grands changements observés ces 30 dernières années par secteur</li> <li>• des indicateurs de changement</li> </ul> </li> <li>- Evolutions observées sur la vie sociale du village, la structure du pouvoir et la relation village / environnement.</li> <li>- Identification du problème central</li> <li>- Analyse des relations de causalité à effet</li> </ul> <p><b>2. <u>Eléments de la planification pluriannuelle</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principales attentes de la communauté</li> <li>- Principales attentes des groupes particuliers</li> </ul> <p><b>puis:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé des raisons d'une planification pluriannuelle</li> <li>- Organisation de la collecte des informations</li> <li>- Implication des différents partenaires</li> <li>- Agencement des éléments de planification</li> <li>- Planification globale intégrant les activités à réaliser</li> </ul> <p><b>3. <u>Conditions de mises en œuvre du plan</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principales actions</li> <li>- Processus d'appropriation</li> <li>- Processus de réplcation</li> <li>- Processus de pérennisation</li> <li>- Structuration du terroir</li> </ul>	<p><b>4. <u>Mise en place de l'association locale pour la gestion des ressources</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des organes de l'association</li> <li>- Mandat et fonctionnement des organisations locales</li> <li>- Principe de la planification pluriannuelle participative</li> <li>- Cycle de la planification annuelle</li> <li>- Mise en œuvre de la planification annuelle</li> <li>- Evaluation et la re-planification</li> <li>- Contrôle et l'auto-contrôle</li> </ul> <p><b>5. <u>Mise en place de la commission paritaire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat</li> <li>- Constitution</li> <li>- Membres</li> <li>- Assise</li> </ul> <p><b>6. <u>Le cadre de concertation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat</li> <li>- Constitution</li> <li>- Membres</li> <li>- Assise</li> <li>- Niveau</li> <li>- Participation</li> <li>- Résolution</li> <li>- Décision</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Annexes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Croquis du village</li> <li>- Arbres généalogiques</li> <li>- Liste personnes influentes du village</li> <li>- Carte de masse du terroir</li> <li>- Transect agro-écologique</li> <li>- Carte thématique</li> <li>- Carte de projection</li> <li>- Liste des propriétaires fonciers</li> <li>- Liste des propriétaires de bétail</li> <li>- Liste des membres de la sous-commission</li> <li>- Différents PV</li> <li>- La fiche d'approbation du PGT</li> </ul>
---	---

44. Au titre de l'approche GTV et pour les 12 villages sélectionnés en année 1, les réalisations ont été les suivantes:

- 9 écoles 3 classes (en chantier actuellement).
- 10 puits améliorés (dont 3 restant à terminer).
- 12 centres d'éducation (dont 2 finis).
- 2 magasins de stockage.
- 12 lots d'équipements BTP (petit outillage).
- 12 décortiqueuses (non installées et non fonctionnelles à ce jour).
- 2 porcheries communautaires en construction (approche collective pour fourniture de noyaux génétiques améliorés).
- Une formation en post-récolte de deux paysans leaders (1 homme, 1 femme) par village.
- Une formation à la décentralisation.

45. Pour les huit villages sélectionnés en année 2, l'animation et la formalisation des plans de gestion de terroir sont finalisées. Par contre, aucune réalisation n'a pu débiter à ce jour.

46. En termes de renforcement des capacités et suite aux visites de terrain, les outils d'auto-diagnostic et de planification semblent bien maîtrisés par une large frange de la population (hommes, femmes, jeunes). La maîtrise d'ouvrage est au stade d'apprentissage. Les villageois et villageoises ont apprécié de pouvoir négocier et contractualiser eux-mêmes avec les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que de gérer les montants financiers destinés aux réalisations. Les organes CGTV et sous-commissions fonctionnent et remplissent leurs attributions. Sur quelques infrastructures finalisées (puits notamment), les comités de gestion ont organisé le mode d'utilisation (règlement, horaire, tour) et le recouvrement des cotisations devant assurer l'entretien et la pérennité de l'investissement. Pour les autres actions, le CGTV était en charge de mobiliser la participation villageoise. Celle-ci s'est répartie globalement et en moyenne de la façon suivante:

**Tableau 3: Coûts des infrastructures communautaires et montant de la participation villageoise**

Désignation	Coût total (FG)	Participation communautaire (FG)	% de la participation communautaire
<b>Puits</b>	<b>1 594 000</b>	<b>261 500</b>	<b>16%</b>
<b>Centre d'éducation</b>	<b>12 092 000</b>	<b>3 842 000</b>	<b>32%</b>
<b>Porcherie</b>	<b>5 314 750</b>	<b>2 397 750</b>	<b>45%</b>
<b>Ecole à 3 classes</b>	<b>22 603 000</b>	<b>5 603 000</b>	<b>25%</b>
Moyenne	-	-	29,5%

47. En plus de cette contribution communautaire évaluée par le projet à 30% du coût des ouvrages, une participation en numéraire de 5% est également exigée à la communauté villageoise dans le cadre de la mise en œuvre des PGTV (NB: Il faut noter que la communauté estime sa participation sous-évaluée par le projet. De l'avis de la communauté villageoise, sa contribution s'élève à plus de 45% du coût des ouvrages. C'est pourquoi elle sollicite que celle-ci soit revue à la baisse dans le cadre des prochains programmes et que les 5% en numéraire soient supprimés).

## **B. Développement des institutions financières rurales (ASF, AVEC)**

48. La composante relative aux activités du projet en matière de financement des activités agricoles a connu deux phases successives.

49. La première approche, développée au démarrage du PDPEF, visait à confier l'exécution de cette composante à un opérateur spécialisé, le CMG. L'objectif était de «mettre en place des services financiers ruraux basés sur la collecte de l'épargne locale et d'ouvrir la possibilité d'investir cette épargne dans des activités agricoles et non agricoles connexes».

50. L'appui à l'implantation du CMG dans la zone du projet se traduisait par un programme ambitieux, à savoir:

- Mise en place de 30 caisses mutuelles sur 6 ans, comptant au moins 15 000 membres.
- Création de deux caisses régionales.
- Encouragement et appui à la formation de 200 groupements d'épargne sur le modèle des tontines, futurs adhérents des caisses mutuelles.
- Mise en place d'une assistance technique internationale.
- Accompagnement du dispositif par un important programme de formation (30 hommes/jour pour chaque groupement et un total de 200 hommes/jour pour les caisses).
- Mise en place d'une ligne de crédit de 500 000 USD (soit 500 millions de FG de l'époque) en complément des 1,9 million de USD de crédits que le CMG devait financer sur l'épargne localement constituée. Cette ligne de crédit devait être destinée en priorité au financement d'activités productives pour les familles les plus pauvres.
- Mise en place d'un fonds de garantie équivalent à 10% du montant des prêts accordés au titre du projet.

51. Au cours de l'année 1996, le CMG va rencontrer des difficultés au niveau national (faible taux de remboursement, détournements, insuffisante rentabilité des caisses rurales) et met en place un premier plan de restructuration qui se traduit, entre autres, par son désengagement du financement du monde rural et donc du PDPEF.

52. Face à cette nouvelle situation, le projet a alors développé une approche alternative basée sur la promotion, au niveau villageois, d'un système de services financiers autonomes, géré par les bénéficiaires et dont les ressources soient issues du village lui-même». A la différence des tontines, les ASF avaient une vocation pérenne. Aucune orientation précise n'était donnée comme destination aux crédits de ces institutions.

53. En termes de fonctionnement, les ASF travaillent donc sur fonds propres. Les actions sont en général de 5000 GNF. Leurs détentions permettent l'octroi potentiel d'un crédit court terme (1 à 3 mois) à un taux moyen de 10%/mois d'intérêt. Le montant d'emprunt théorique est de 3 à 4 fois supérieur au montant du capital détenu. La destination des prêts est variable (activités agricoles, commerciales, besoins sociaux ...). Une rémunération de l'épargne à travers les actions est également prévue. Un appui accompagnement du PDPEF devait permettre de renforcer les capacités de ces structures ainsi qu'une expansion et pérennisation de ces institutions.

54. Pour les AVEC, le principe était le même avec un montant de l'action moins élevé ainsi qu'un nombre minimum d'adhérents à la constitution moins important.

## Résultats

55. Les résultats concernant cette nouvelle approche sont les suivants:

**Tableau 4: Etat du fonctionnement des ASF**

ASF	Date de création	Degré de Fonctionnalité	Nature des difficultés
<b>MACENTA :</b> Kassanka	21/02/1997	<b>NON FONCTIONNELLE</b> Arrêt des activités depuis le premier semestre de 1999	<b>Détournements de fonds</b> de la part du Pdt du CC, du gérant et du caissier
N'déléou	10/02/1997	<b>NON FONCTIONNELLE</b> Arrêt des activités depuis le dernier trimestre 2000	<b>Destruction du local et pillage</b> des fonds lors des attaques rebelles
Siédou	21/02/1997	<b>FONCTIONNELLE</b> Mais suspension des activités depuis sept. 2000	<b>Evénements socio-politiques</b> de la zone
<b>BEYLA :</b> Féréboridou	26/02/1997	<b>NON FONCTIONNELLE</b> Arrêt des activités depuis le mois de février 1999	<b>Disparition du gérant</b> détenant les clés du coffre
Yapangaye	01/03/1997	<b>FONCTIONNELLE</b>	Difficultés de remboursement
<b>LOLA :</b> Gbéké	18/02/1997	<b>FONCTIONNELLE</b>	Difficultés de remboursement
Bossou	06/02/1997	<b>NON FONCTIONNELLE</b> Arrêt des activités depuis le mois d'octobre 1999	<b>Insatisfaction des actionnaires;</b> arrêt des activités - répartition du capital et des bénéfices
Gama K. K.	04/03/1997	<b>FONCTIONNELLE</b> Mais suspension des activités depuis sept. 2000	<b>Evénements socio-politiques</b> de la zone et difficultés de remboursement
<b>N'ZEREKORE :</b> Karanah	06/04/1997	<b>FONCTIONNELLE</b>	Difficultés de remboursement
Niampara	05/02/1997	<b>NON FONCTIONNELLE</b> Arrêt des activités depuis le mois d'octobre 2000	<b>Détournements de fonds</b> de la part du Président du CA en cours de règlement

- Après 4 ans de fonctionnement et malgré un encadrement épisodique et peu consistant du projet, 50% des ASF fonctionnent toujours.
- Les 10 ASF, créées depuis le démarrage du projet, cumulent au 15 mai de cette année 2 030 actionnaires possédant 6 214 actions pour un capital de 31 624 000 GNF. Elles ont pu, depuis 1997, octroyer 3 994 prêts pour un montant cumulé de 253 millions de GNF. Les destinations déclarées sont à 43% l'agriculture, 29% le commerce, 23% les besoins familiaux, 5% l'habitat.



- Les 45 AVEC totalisent, elles, 2 736 membres pour un capital de 27,4 millions de GNF et une épargne à vue de 16 millions de GNF. 5 089 prêts ont été octroyés pour un montant total cumulé de 118 millions de GNF.
- 35% des actionnaires sont des femmes au sein des ASF et 48% au sein des AVEC. Elles représentent 25% et 39% du capital respectif de ces associations. 30% des prêts des ASF sont octroyés à des femmes (donnée non connue pour les AVEC).
- Les femmes ne représentent que 14% des postes électifs ou de gestion dans les ASF.
- La progression de l'actionnariat a été de 4% par an en moyenne depuis 1997.
- Une grande hétérogénéité de fonctionnement se rencontre dans les IFR allant de simples dysfonctionnements à des détournements de fonds.
- Le taux de remboursements des ASF/AVEC n'est pas disponible, ni auprès des structures concernées, ni auprès du projet. La mission<sup>5</sup> a reconstitué en partie ces derniers. Ceux-ci fluctuent entre 68 et 92% pour les ASF avec une moyenne plus proche des 70%.
- Depuis 2 ans, beaucoup d'ASF n'ont pas tenu d'assemblée générale. Ceci engendre une croissance du manque de transparence et ne facilite pas le renouvellement des élus, ni le contrôle des gérants par les actionnaires.
- Globalement, il est noté une baisse relative de représentativité des femmes au sein des IFR, les hommes s'étant investis plus tardivement.
- Il n'a pas été possible de connaître ou de calculer un taux de pénétration de ces IFR au sein des communautés concernées.
- 10% des actionnaires sont des fonctionnaires (sur-représentation par rapport à la population) et détiennent souvent des mandats électifs de responsabilités au sein de ces IFR.
- 81% des actionnaires des ASF disposent de seulement 38,8% du capital.
- Les montants des prêts accordés ont tendance à augmenter (45 000 GNF en 1997 pour 63 000 en moyenne en 2001).
- La situation financière des IFR s'est dégradée au cours de ces dernières années.

### **C. Résultats en termes de développement agricole, protection de l'environnement, amélioration des conditions de vie des populations rurales**

56. L'option initiale prise par le PDPEF était: i) d'intervenir sur les bas-fonds, à travers les aménagements et une approche dite de «Groupement», afin de participer à l'augmentation de la production rizicole, réduire la pression sur les coteaux et permettre l'accession des terres de bas-fonds aux non-proprétaires; ii) d'agir contre la dégradation des coteaux ainsi que d'augmenter les revenus des petits exploitants à travers la plantation de cultures de rente (café principalement) et de quelques essences forestières; et iii) d'intervenir indirectement à travers des actions de désenclavement et de

---

<sup>5</sup> Cf. Annexe VI: Évaluation détaillée de la composante Microfinance.

construction d'infrastructures afin d'améliorer la commercialisation ou les conditions de vie (banques de céréales, postes de santé...) des populations rurales.

57. A partir de 1998 et suite à la RMP, ce volet a été essentiellement délégué aux structures nationales compétentes dans le domaine.

58. Pour la période 1994 – 2001, les résultats cumulés obtenus dans ce volet<sup>6</sup> concernent trois grands domaines:

*1) Actions visant directement à l'augmentation de la production agricole:*

- 2307 ha d'aménagement de bas-fonds à vocation rizicole ont été réalisés sur les 2800 prévus (82%). 92 ha sont en cours d'aménagement au titre de l'approche GTV. 1998 ha sont mis en valeur en saison des pluies et 104 ha en saison sèche. La production rizicole de ces zones humides a été sécurisée et améliorée de 1 à 2 t/ha en moyenne par rapport aux rares bas-fonds déjà cultivés avant intervention<sup>7</sup>. Une augmentation annuelle de 3 500 t de paddy peut donc être raisonnablement attribuée à cette intervention sur l'ensemble des 4 préfectures. Un aménagement de type 2 (casiérage + drainage) coûtait au total en 1999, 1 615 000 GNF/ha<sup>8</sup> financé à 72% par les paysans. Ce même aménagement ne coûtait que 1 192 000 GNF en 1995 (soit une augmentation de 33%) avec un taux de contribution paysanne identique. Un aménagement de type 3 (casiérage, drainage et irrigation) coûtait en 1999, 2 704 000 GNF/ha financé à 55% par les paysans. En 1995, il ne coûtait que 1 657 000 GNF (soit 63% d'augmentation) financé à cette époque à 70% par les paysans. A titre de comparaison, le coût des aménagements de type 3 du PDRIGF est, pour la campagne 2000, de 785 000 GNF/ha, participation paysanne comprise (30%). Dans le cadre de la nouvelle approche GTV, le PDPEF finance pour les aménagements, les études et le contrôle (161 000 GNF/ha), le travail du tâcheron (172 000 GNF/ha) et le planage (25 000 GNF/ha), soit au total pour un type 3, 358 000 GNF/ha (188 USD/ha), le reste étant à la charge des paysans.
- 558 ha de café et 3 ha d'anacardier furent plantés sur 3 500 ha prévus (15% des objectifs sur coteaux) dont respectivement 2,5 ha et 3 au titre de l'approche GTV. Aucun résultat économique n'a été disponible.
- 6 418 plants de palmier sélectionné (représentant 45 ha de plantation potentielle) et 23 332 plants forestiers (équivalent à 233 ha) ont vu leur approvisionnement et installation en pépinière facilités par le PDPEF.
- 6 ha de production de semence en riz amélioré ont été conduits en partenariat avec l'IRAG et le SNPRV.
- 12 compostières furent mises en place par le PDPEF à travers l'approche GTV.
- 232 Unités expérimentales paysannes (UEP) furent conduites à travers les collaborations IRAG/SNPRV sur des essais variétaux, le repiquage en ligne et les pépinières humides (riz de bas-fonds).

---

<sup>6</sup> D'après les informations transmises à la mission par l'équipe PDPEF.

<sup>7</sup> Résultat Service National des Statistiques Agricoles sur bas-fonds PDPEF par carré de rendement (en paddy): « 1,52 t/ha sur Beyla, 1,22 t/ha sur N'Zérékoré, 2,6 t/ha à Lola et 3,23 t/ha sur Macenta, soit une moyenne de 2 t/ha ».

<sup>8</sup> Actuellement le taux est de 1900 GNF pour 1 USD, soit environ 850 USD/ha pour un type 2 en 1999 et 1423 USD/ha pour un type 3, à la même époque.

- Idem concernant 12 points d'essai sur la problématique rotation riz de coteaux/arachide (avec IRAG/SNPRV).
- 2) *Actions visant indirectement à l'augmentation de la production agricole ou directement à l'amélioration des conditions de vie dans les villages (hors approche GTV):*
- 141 km de piste ont été réhabilités sur 270 prévus (52%). Le coût de revient moyen au km en standard B est de 18 249 822 GNF (soit 9 600 USD/km) pour la réhabilitation à laquelle il faut ajouter 1 778 000 (935 USD) au km pour le contrôle des travaux effectués par un bureau d'études local.
  - 16 Comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) ont été installés, équipés et sont aujourd'hui fonctionnels pour l'entretien de ce linéaire (1 CVEP pour 9 km en moyenne). Le coût de revient au km pour l'équipement en petit matériel est de 96 000 GNF (50 USD).
  - 44 magasins de stockage (pour 13 prévus) permettent à 44 villages de bénéficier d'une banque de céréales.
  - 14 ouvrages de franchissement sur piste et 168 de régulation sur bas-fonds ont été réalisés.
  - 9 postes de santé (sur 10 prévus) ont été construits et fonctionnent à ce jour.
  - 35 centres d'alphabétisation (sur 100 prévus) ont été réalisés.
  - 10 bureaux ASF (sur 10) ont été construits et fonctionnent en partie.
  - Un programme de formation/accompagnement a été mis en place pour la structuration et l'appui au fonctionnement des 526 groupements riz, 120 groupements café et 132 groupements maraîchage (chiffre suivi-évaluation PDPEF).
- 3) *Actions visant à l'amélioration de la protection de l'environnement – Intervention du PDPEF à deux niveaux:*
- i) A travers l'ancienne approche, en sensibilisation et en mettant en relation les partenaires techniques compétents et les groupements pour favoriser l'approvisionnement en plants ou semences; le conseil technique; et l'organisation à la mise en défens de zone de régénération, de protection de tête de source ou de couronne arborée autour des villages.
  - ii) A travers l'approche GTV en formalisant l'expression des paysans autour de cette problématique par l'animation et la mise en place des plans de gestion du terroir villageois prenant en compte l'aspect environnemental; et en accompagnant la mise en place de pépinières villageoises (12) ainsi que le fonctionnement des sous-commissions «foresterie».

Les chiffres concernant ce dernier volet n'ont pas été disponibles.

#### IV. ADÉQUATION DES ACTIONS ENTREPRISES ET IMPACT DU PROJET

59. Comme recommandé dans les termes de référence, la mission s'est concentrée sur la période la plus récente car les stratégies et actions menées avant 1998 avaient déjà fait l'objet d'une évaluation lors de la RMP. Ces résultats ont donc été en partie repris, excepté sur quelques points très précis où les entretiens et visites de terrain nous ont conduit à des conclusions différentes.

##### A. Renforcement des capacités de développement communautaire

60. Par rapport à l'approche GTV et d'une façon globale, il est important de retenir que:

- **Le concept est pertinent** et génère un vif engouement auprès des populations car il est responsabilisant, fédérateur, participatif et formateur.
- **La mise en œuvre est informative et formatrice** (connaissances des prix, position de maîtrise d'ouvrage, signature des marchés, suivi des réalisations...) mais **connaît de nombreux problèmes** malgré l'encadrement du PDPEF. La majorité des chantiers fonctionnaient au ralenti ou étaient stoppés lors du passage de la mission.
- Les CGTV et les sous-commissions sont fonctionnels et permettent notamment une bonne participation des femmes et des jeunes à ce processus.
- Une bonne articulation est actuellement trouvée avec les organes de la décentralisation
- La compréhension de la démarche par les villageois est satisfaisante.
- Par contre, la mise en œuvre des premiers plans annuels ne semble pas correspondre aux préoccupations prioritaires exprimées par les paysans dans les diagnostics initiaux (agriculture et environnement) et se concentre essentiellement sur les infrastructures sociales. Ceci peut s'expliquer, pour une première année et selon les cas, par: i) une simple question de calendrier saisonnier de travail; ii) une question d'opportunité au niveau des villageois vis-à-vis d'investissements coûteux difficiles à réaliser sans aide extérieure; iii) la volonté de concrétiser de façon visible et rapide ce potentiel collectif initié à travers l'approche gestion de terroir; iv) l'existence de référentiels et opérateurs compétents localement et facilement mobilisables par ce type de réalisations.

61. Le très faible recul par rapport à cette démarche (2 ans) limite certaines analyses. Néanmoins, les principaux constats en matière d'adéquation, durabilité et efficacité des actions entreprises par le PDPEF dans le cadre de cette nouvelle approche GTV sont présentés dans le tableau ci-après:

	<b>Aspects forts de la démarche</b>	<b>Aspects faibles de la démarche</b>
<p><b>Adéquation</b> par rapport aux attentes, besoins, capacités et potentiels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des populations rurales pauvres</li> <li>• des partenaires institutionnels</li> <li>• des partenaires économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'ensemble de la population du village.</li> <li>- Démarche permettant une expression régulière et actualisée des besoins réels des villageois (non limitatif).</li> <li>- Responsabilisation villageoise (réflexion, choix d'opportunité, réalisation, entretien).</li> <li>- Prise en compte des schémas directeurs (cartes scolaires, sanitaires).</li> <li>- Formation et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.</li> <li>- Mise en place de comités et de sous-commissions thématiques composés d'élus et de bénévoles.</li> <li>- Réalisations d'actions concrètes demandées par le village (pour G1)</li> <li>- Implication des services techniques publics et des PME.</li> <li>- Reconnaissance et articulation avec les entités territoriales décentralisées (secteurs, districts et CRD).</li> <li>- Ouverture d'un compte bancaire au nom du village.</li> <li>- Participation financière villageoise à la mise en œuvre du plan annuel.</li> <li>- Implication indirecte des autorités traditionnelles et déconcentrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche communautaire sans garantie d'intervention priorisée en faveur des plus démunis (groupe cible PDPEF selon la conception initiale).</li> <li>- Actions mises en œuvre en année 1 pas toujours conformes aux préoccupations majeures exprimées lors des diagnostics participatifs (agriculture et environnement): priorisation générale sur les infrastructures communautaires.</li> <li>- Similitude des plans de gestion de terroir (PGT) sur les 12 premiers villages.</li> <li>- Aspect gestion des ressources naturelles non véritablement abordées dans les PGT.</li> <li>- Démarche encore semi-responsabilisante à ce stade (signature des chefs d'antenne sur les comptes village) mais qui devrait évoluer.</li> <li>- Niveau de formation de la population très faible engendrant fréquemment soit un cumul des fonctions, soit une délégation de responsabilité à des fonctionnaires.</li> <li>- Infrastructures réalisées sans contractualisation avec un contrôleur de travaux (incompétence villageoise et aucune autorité réelle du projet sur la PME (non-signataire du marché)).</li> <li>- Faible capacité d'offres technico-économiques de la part de la recherche agronomique pour satisfaire les demandes paysannes.</li> <li>- Durée de la démarche entre la première animation et démarrage des 1<sup>ers</sup> travaux.</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion et mise en place de comités de gestion et d'entretien des réalisations.</li> <li>- Réalisations généralement de qualité et faisant l'objet d'une réelle demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des activités CGTV en poste PDPEF non abordé.</li> <li>- Faible approche économique des problèmes (nécessité d'un renforcement en formation et d'un élargissement du public ciblé par ces formations).</li> <li>- Plan de gestion des espaces du terroir non abordé dans cette étape.</li> </ul>
<b>Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon concept et bonne mise en œuvre sur la partie diagnostic et élaboration des PGT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des PGT difficile.</li> <li>- Fort ralentissement des activités pour cause de procédures longues et itératives ainsi qu'une mise à disposition des fonds souvent tardive au niveau des villages.</li> <li>- Choix de l'institution bancaire pénalisante pour les villageois.</li> </ul>

62. En termes de changements, l'approche GTV a globalement permis:

- une cohésion sociale renforcée et permettant une diminution des conflits intra et interterroirs;
- un retour à une capacité collective villageoise restructurée et un apprentissage à la maîtrise d'ouvrage collective;
- une organisation villageoise formalisée et en relation avec les collectivités décentralisées;
- une bonne intégration des femmes et des jeunes dans le processus de décisions et de gestion;
- l'ouverture du village vers l'extérieur.

63. L'impact économique, agricole et social est plus difficile à mesurer car, jusqu'à présent, 80% des actions se sont concentrées sur les infrastructures collectives non génératrices de revenus et le manque de recul (80% des travaux entamés sont non finalisés) ne nous permet pas de mesurer sérieusement d'autres changements.

	<b>Points Forts</b>	<b>Points Faibles</b>
<p><b>Effets</b> (Résultats par rapport à la situation de référence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une programmation collective et formalisée pour les actions à mener sur le terroir.</li> <li>- Equipement du village en infrastructures de bases (poste de santé, école 3 classes, centre d'éducation, puits..).</li> <li>- Acquisition de compétences au niveau villageois et d'organes d'intervention fonctionnels (CGTV...).</li> <li>- Reconnaissance par les CRD, districts et secteurs, des CGTV et des PGTV.</li> <li>- Meilleure connaissance du terroir, de son potentiel, de l'historique du village, des notables et propriétaires terriens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements non fonctionnels à ce jour car non finalisés.</li> <li>- Aucune modification tangible par rapport à la population cible (recul insuffisant pour tirer des conclusions).</li> <li>- Idem en ce qui concerne l'augmentation de la production agricole ou la protection de l'environnement.</li> <li>- Idem en ce qui concerne l'accès au foncier.</li> <li>- Mobilisation de la population dans des proportions importantes et parfois au détriment d'autres activités productives due au montant de la participation villageoise.</li> </ul>
<p><b>Impacts</b> (Conséquences et modifications induites liées aux actions du PDPEF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la compréhension du processus de décentralisation au niveau des villages.</li> <li>- Amélioration de la capacité de négociation et de représentation du village.</li> <li>- Perception accrue des problématiques du terroir à moyen et long terme.</li> <li>- Début d'organisation d'actions collectives non encadrées par le projet (en termes d'environnement notamment).</li> <li>- Prise de la parole et de responsabilités (financières notamment) par les femmes et les jeunes.</li> <li>- Demande de formation et d'accompagnement par les villages avoisinants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiments de frustration par les anciens villages PDPEF non sélectionnés.</li> <li>- Renforcement indirect du pouvoir des notables, leaders et « intellectuels ».</li> </ul>

64. **Par rapport à l'ancienne approche Groupement** (1994-1998) et toujours en termes de renforcement des capacités communautaires de développement, une synthèse de l'analyse faite par la mission est présentée dans le tableau ci-après:

	<b>Aspects forts de la démarche</b>	<b>Aspects faibles de la démarche</b>
<p><b>Adéquation</b> par rapport aux attentes, besoins, capacités et potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des populations rurales pauvres</li> <li>- des partenaires institutionnels</li> <li>- des partenaires économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de groupements autour d'un intérêt commun (aménagement de bas- fonds et riziculture irriguée, plantation et exploitation du café, maraîchage).</li> <li>- Effort d'alphabétisation des responsables, et de formation à la structuration et au fonctionnement des groupements.</li> <li>- Volonté de structurer les organisations professionnelles au niveau du village (création des associations de groupements villageois).</li> <li>- Formation légère d'une équipe technique de proximité issue du village (2 auxiliaires Riz, 2 auxiliaires Café, 2 alphabétiseurs, une accoucheuse et un hygiéniste) devant servir de relais à l'équipe projet.</li> <li>- Articulation forte avec les services techniques déconcentrés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche ne prenant en compte qu'une partie de la population.</li> <li>- Affectation du FDR (Fonds de développement rural) en fonction des résultats de quelques individus au village (issus des groupements).</li> <li>- Décision des investissements collectifs pour le village par les responsables de l'AGV (pas de coordination avec la décentralisation) mais implication de l'ensemble du village sur le versement d'une contribution (main-d'œuvre, agrégats...).</li> <li>- Programme d'alphabétisation en langues locales (Toma, Konian, Guerzé et Manon) incomplet et donc peu adapté aux besoins des acteurs sur le long terme (problème des supports, de la post- alphabétisation, de la capacité de contrôle des documents de gestion par les services d'appui et de l'ouverture vers l'extérieur).</li> <li>- Participation importante des femmes aux groupements (présentes dans 50% des groupements environ) mais rarement aux postes de gestion ou de décision.</li> <li>- Groupements essentiellement formés autour de la problématique d'accès au foncier (Grpt Riz, Café et maraîchage).</li> <li>- Peu d'ouverture des prestations vers les services privés.</li> <li>- Interventions sans connexion avec les collectivités territoriales décentralisées ni avec les organismes professionnels agricoles (Fédération des planteurs de café, Chambre d'agriculture..).</li> </ul>
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation (tâcherons aménagistes, auxiliaires...) renforçant les compétences au niveau local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'études de rentabilité économique préalables à la constitution des groupements.</li> <li>- Activités Groupements et AGV centrées uniquement sur le PDPEF.</li> <li>- Groupements d'opportunité (Riz, Café) concluants pour la période d'investissement et non d'exploitation.</li> </ul>
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt de ce type d'approche pour des actions rapides et à fort effet démultiplicateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de synergie avec les autres projets.</li> <li>- Groupement faiblement fonctionnel sur le long terme.</li> </ul>

	<b>Points Forts</b>	<b>Points Faibles</b>
<p><b>Effets</b></p> <p>(Résultats par rapport à la situation de référence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de compétences dans les villages (alphabétisation, techniques de production, organisation..) mais difficilement mesurable faute de suivi/évaluation qualitatifs.</li> <li>- Descente des paysans vers les bas-fonds (5 000 chefs d'exploitation ont pu avoir un contact avec la riziculture irriguée grâce à cette approche).</li> <li>- Bons résultats sur banque de céréales avec véritablement un allègement de la période de soudure dans les villages concernés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de situation de référence en matière de capacité des populations.</li> <li>- Pas/peu d'évaluation des formations.</li> <li>- Très faibles résultats sur coteaux (notamment en café et vivrier) ainsi qu'en matière de conservation des ressources naturelles.</li> <li>- Idem sur culture de contre-saison .</li> <li>- L 'approche «complexe bas-fonds» et «gestion des terroirs» orientée vers la préservation globale de la ressource naturelle et tenant compte des priorités et des stratégies paysannes n'a pas été prise en compte.</li> </ul>
<p><b>Impacts</b></p> <p>(Conséquences et modifications induites liées aux actions du PDPEF)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du pouvoir des propriétaires de bas-fonds (aménagement pour riziculture irriguée et maraîchage) et de coteaux (plantation café)</li> <li>- Pas d'étude d'impact par rapport: <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la population cible</li> <li>• au renforcement des compétences locales</li> <li>• à l'augmentation de la production agricole et à la protection de l'environnement</li> <li>• à l'accès au foncier</li> </ul> </li> </ul>

## B. Développement des institutions financières rurales (ASF, AVEC)<sup>9</sup>

65. Par rapport à l'approche ASF et d'une façon globale, il est important de retenir que:

- **Le concept est pertinent** et génère un réel intérêt auprès des adhérents car il permet d'accéder à des possibilités d'épargne et de crédits de proximité, en responsabilisant des membres de l'association issue du village, par rapport à la gestion des fonds propres des adhérents et en fonction de règles définies localement (taux d'intérêt, décision d'octroi des crédits...).
- **La mise en œuvre** est formatrice (tenue des documents de gestion, décisions de prêts, recouvrement ...) mais a **connu de nombreux problèmes** suite, en partie, à un encadrement défaillant de l'équipe PDPEF.
- Les ASF sont fonctionnelles à 50% à ce jour. Elles ont permis aux femmes de bénéficier de nombreux crédits et aux jeunes d'accéder à des postes de responsabilités importants.
- La compréhension et l'adhésion de la démarche par ces membres sont satisfaisantes.

<sup>9</sup> Ce paragraphe traitera essentiellement des ASF, de plus amples détails concernant notamment les AVEC pouvant être trouvés en Annexe VI: Evaluation de la composante Microfinance.



- Les petits actionnaires bénéficient majoritairement des prêts octroyés.
- 40% des prêts auraient une destination au financement d'activités agricole et 35% a des activités de petits commerces.

**Par contre:**

- Les encours de crédits sont deux fois supérieurs à celui du capital résultant d'une forte mobilisation de toutes les ressources et d'une importante vitesse de rotation du capital mais que les difficultés de remboursement observées à ce jour sont en deçà des normes de performances généralement admises (sur une des 4 ASF par la mission, 61% des crédits accusent un retard de plus de 10 mois. A relativiser avec les récents événements intervenus dans la zone).
- Les conditions de viabilité financière des ASF ne seraient plus atteintes si les risques d'impayés élevés constatés se confirmaient.
- Les IFR ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins, ni sur les crédits actuels de très court terme, ni sur les crédits à destination de l'agriculture ou de préservation de l'environnement et donc à plus long terme.
- Aucune véritable articulation n'a actuellement été trouvée avec les autres institutions financières de la place (Crédit rural de Guinée, BCRG).
- Les IFR ne sont pas reconnues juridiquement et travaillent sans lien fédérateur entre elles.

66. Les principaux constats en matière d'adéquation, durabilité et efficacité des actions entreprises par le PDPEF dans le cadre de cette nouvelle approche IFR sont présentés dans le tableau ci-après:

	<b>Aspects forts de la démarche</b>	<b>Aspects faibles de la démarche</b>
<p>Adéquation par rapport aux attentes, besoins, capacités et potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des populations rurales pauvres</li> <li>• des partenaires institutionnels</li> <li>• des partenaires économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ASF permettent à leurs adhérents l'accès à un droit au crédit proportionnel au capital détenu et négociable à tout instant.</li> <li>- Ce dispositif répond de manière satisfaisante aux besoins de crédits à très court terme (inférieurs à 3 mois) et concernant de faibles montants (inférieurs à 100 000 GNF).</li> <li>- Les attentes des adhérents relatives aux crédits de dépannage (santé, scolarisation..), aux financements des activités agricoles à cycle très court ainsi qu'aux financements des petites activités commerciales sont globalement satisfaites.</li> <li>- La proximité des IFR permet de travailler avec des gens du terroir que vous connaissez et qui vous connaissent.</li> <li>- Les démarches liées à une demande de crédit sont simples, rapides et avec procédures compréhensibles facilement.</li> <li>- Les difficultés en cours de remboursement peuvent se négocier sans engendrer automatiquement un recours aux forces de l'ordre.</li> <li>- L'argent déposé sous forme d'actions est rémunéré et cette épargne peut être récupérée à terme pour réaliser un investissement.</li> <li>- Les fonds déposés dans l'ASF sont sécurisés grâce à la présence d'un coffre-fort.</li> <li>- L'offre de crédit actuelle permet également de satisfaire les besoins de trésorerie à court terme résultant d'une stratégie consistant à différer la vente d'un stock de produits agricoles (riz, huile rouge...) au moment le plus favorable et en évitant ainsi qu'il ne soit bradé.</li> <li>- Les taux pratiqués par les ASF sont déterminés par les adhérents eux-mêmes.</li> <li>- Les collectivités décentralisées sont sollicitées lors de problèmes de recouvrement.</li> <li>- La recherche d'une rémunération à court terme est appréciée mais ne semble pas être une priorité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ASF ne peuvent satisfaire l'ensemble des besoins des membres ni sur les types de prêts actuels, ni sur des prêts plus importants à cause du faible montant de leur capital.</li> <li>- La faiblesse de l'accompagnement projet n'a pas permis les formations ad hoc permettant aux responsables des ASF de présenter une situation des comptes régulièrement à leurs adhérents.</li> <li>- De même, elle n'a pas permis de faire évoluer la réflexion sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>• le développement d'autres produits (type épargne à vue..).</li> <li>• le refinancement des IFR.</li> <li>• l'institutionnalisation et la politique potentielle de partenariat (CRG, Banques...).</li> <li>• l'introduction des fonctionnaires et les risques encourus.</li> <li>• la gestion des cumuls de poste....</li> </ul> </li> <li>- Cette même quasi-absence de suivi n'a pas permis d'accompagner les ASF dans la résolution des quelques problèmes de détournement.</li> <li>- Face à des procédures souples mais ayant peu de choix en matière de crédit (uniquement très court terme), certains actionnaires s'endettent sciemment pour des activités qui ne généreront des revenus qu'au-delà de l'échéance.</li> <li>- Les ASF sont gérées par quelques responsables, bénévoles jusqu'à ce jour et évoluant sans véritable contrôle interne de la part de la structure.</li> </ul>

	<b>Aspects forts de la démarche</b>	<b>Aspects faibles de la démarche</b>
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ASF travaillent sur fonds propres. Depuis 4 ans, le suivi du PDPEF fut très épisodique et peu consistant. Néanmoins, 50% des ASF restent fonctionnelles car: <ul style="list-style-type: none"> <li>• ceci correspond à un réel besoin des populations.</li> <li>• les adhérents se sont appropriés l'outil et l'approche.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il importe pour garantir le succès et la pérennité des IFR: <ul style="list-style-type: none"> <li>• de leur donner les moyens d'avoir une gestion transparente vis-à-vis de leurs adhérents; rationnelle en termes économique.</li> <li>• de garder la même philosophie de base (proximité, fonds propres, fractionnement des risques et vitesse de rotation du capital).</li> </ul> </li> </ul>
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon concept et bon démarrage de la mise en œuvre (ASF/AVEC).</li> <li>- Ratio impact/investissement extérieur très positif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de travailler en concertation et synergie avec les structures évoluant dans la zone (notamment le Crédit rural de Guinée) de façon à couvrir l'ensemble du panel des besoins des villageois.</li> <li>- Très faible efficacité de l'équipe chargée du suivi et de la promotion des IFR au sein du PDPEF.</li> </ul>

67. En termes de changements, l'approche IFR a globalement permis: i) des taux d'intérêt sur crédit (ASF/AVEC) avec une tendance à la baisse (15%/mois au démarrage, 10% en moyenne aujourd'hui avec, dans quelques endroits, des taux descendant jusqu'à 5%/mois). Cette baisse a été décidée par les adhérents eux-mêmes (logique de crédit supérieure à la logique d'épargne); et ii) une usure traditionnelle en forte régression dans les localités où interviennent les IFR.

68. En termes d'impact, les IFR ont permis: i) un impact social grâce à des crédits permettant la résolution rapide des problèmes de santé, de scolarité ou autres problèmes sociaux; ii) un impact économique relatif au montant prêté mais difficile à évaluer faute d'éléments de suivi/évaluation disponibles; et iii) un impact en matière de développement agricole ou local faible en relation directe avec les montants cumulés de transaction.

69. De façon plus précise, la mission a pu observer :

	<b>Points Forts</b>	<b>Points Faibles</b>
<p><b>Effets</b></p> <p>(Résultats par rapport à la situation de référence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les financements accordés permettent de résoudre en premier lieu les problèmes de sécurité alimentaire des familles concernées et d'améliorer les conditions de vie.</li> <li>- Les pratiques usurières ont pratiquement disparu dans les villages où sont implantées les IFR. Les tontines traditionnelles continuent d'exister dans certains endroits mais les systèmes de type Club du Libéria semblent, quant à eux, avoir disparu.</li> <li>- D'autres effets induits, de nature plus anecdotique, sont évoqués tels que: <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction des conflits interpersonnes résultant de dettes non remboursées. (L'emprunt se fait désormais à l'ASF plutôt qu'à une connaissance).</li> <li>• La participation des villageois aux activités communautaires est facilitée, certains villageois empruntant à ASF la cotisation destinée à une réalisation communautaire.</li> <li>• De nouveaux organes ont été créés au sein du village (CGTV) et de nouvelles compétences ont été acquises pour les faire fonctionner.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Globalement et dans pratiquement tous les cas de figure, la mise en place des ASF ou AVEC a eu un effet bénéfique auprès des populations. Dans le cas des 3 ASF non fonctionnelles à ce jour pour cause de détournement, l'épargne de certains adhérents est bloquée. Pour d'autres, elle est proportionnellement moins importante que la somme empruntée.</li> </ul>
<p><b>Impacts</b></p> <p>(Conséquences et modifications induites liées aux actions du PDPEF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le village peut s'auto-satisfaire en matière de crédits à court terme. Certains habitants des villages voisins se font cautionner par des adhérents pour recevoir un prêt.</li> <li>- Les stratégies de commercialisation des paysans se modifient en fonction de leurs capacités de stockage à la récolte et leurs possibilités d'accéder à une facilité temporaire de trésorerie.</li> <li>- Les usuriers disparaissent ou diminuent leurs taux. De même, les tontines ne semblent plus drainer autant de personnes dans les villages où une ASF évolue.</li> <li>- Même si cela est difficilement chiffrable, les revenus des adhérents ont augmenté soit directement (fruit de l'épargne ou du gain sur opération liée à l'emprunt) soit indirectement (emprunt à un taux moindre que les pratiques usuelles locales).</li> <li>- L'impact social est important, de même en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire ou, indirectement des conditions de vie.</li> <li>- L'impact auprès des femmes et des jeunes est non négligeable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact sur le développement global du village est faible, de même que sur le développement agricole ou en matière de protection de l'environnement.</li> <li>- La population cible du PDPEF n'est pas forcément la plus concernée par les actions des IFR.</li> <li>- Les notables et lettrés impliqués comme responsables dans les bureaux IFR ont vu leurs pouvoirs se renforcer.</li> <li>- Peu de crédits semblent avoir permis le financement de <u>nouvelles</u> activités génératrices de revenus, en agriculture ou non.</li> </ul>

### **C. Développement agricole, protection de l'environnement, amélioration des conditions de vie des populations rurales**

70. Par rapport à l'approche PDPEF et d'une façon globale, il est important de retenir que:

- L'hypothèse de départ adoptée par le PDPEF en matière de développement agricole et de protection de l'environnement ne s'est pas révélée exacte au vu des conditions rapides d'évolution du milieu de cette dernière décennie en Guinée forestière. Si les aménagements de bas-fonds par les groupements d'exploitants ont donc permis une amélioration locale de la production rizicole, ils n'ont pas contribué, par contre, à réduire la pression sur les coteaux, ni à permettre un accès durable des terres aménagées aux non-proprétaires.
- De même, l'augmentation des revenus des petits producteurs, attendue à travers la promotion des plantations de culture de rente (café principalement), ne s'est pas révélée juste et n'a pas reçu l'écho attendu de la part de ces derniers.
- Les interventions en matière de désenclavement et de construction d'infrastructures visant à l'amélioration de la commercialisation ou des conditions de vie (banques de céréales, postes de santé...) ont par contre permis d'obtenir des résultats significatifs et adaptés aux réalités locales.
- La stratégie de mise en œuvre consistant, dans un premier temps, par un transfert d'information et de technique via des auxiliaires villageois puis, à partir de 1998 et dans un second temps, par une délégation quasi totale des volets Agriculture et Environnement aux structures nationales compétentes sans octroi de moyens spécifiques n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.
- Les groupements et les associations de groupements villageois ne se sont pas révélés des institutions capables de véritablement promouvoir ou catalyser un développement local par la base englobant la problématique du terroir dans sa globalité et sa complexité.
- L'articulation du projet avec les structures techniques publiques s'est réalisée autour d'une relation de prestataire plus que de partenaire. La faiblesse, notamment des services de la recherche agronomique, à produire des référentiels technico-économiques pertinents et adaptés aux réalités des coteaux et des paysans de Guinée forestière a fortement pénalisé le PDPEF dans la réalisation de ses objectifs. Le secteur privé et les représentations diverses des organisations paysannes (Chambre d'agriculture, fédération des planteurs de café, CAOPA...) n'ont pas fait l'objet de relation spécifique.
- L'approche Gestion de terroir, adoptée récemment et présentée ci-avant, a permis une meilleure compréhension de la problématique environnementale et agricole par une population villageoise largement représentée. La stratégie de mise en œuvre du volet agricole et environnemental reste à définir de manière participative dans ce nouveau contexte.

71. Les principaux constats en matière d'adéquation, durabilité et efficacité des actions entreprises par le PDPEF sont présentés dans le tableau ci-après:

	<b>Aspects forts de la démarche</b>	<b>Aspects faibles de la démarche</b>
<p><b>Adéquation</b> par rapport aux attentes, besoins, capacités et potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des populations rurales pauvres</li> <li>• des partenaires institutionnels</li> <li>• des partenaires économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet démonstratif sur la riziculture de bas-fonds lié à l'approche groupement (5000 chefs d'exploitation exposés à la riziculture irriguée).</li> <li>- Demande croissante des villages en matière d'aménagement de bas-fonds.</li> <li>- Augmentation de 3 500 t de paddy par an grâce à l'aménagement des 2 200 ha.</li> <li>- Forte appréciation des actions de désenclavement de la part des villages et bonne mise en place des Comités villageois d'entretien des pistes (CVEP).</li> <li>- Infrastructures sociales collectives globalement bien appréciées (poste de santé, école..).</li> <li>- Volonté de transfert de compétence au niveau villageois à travers la formation des différents types d'auxiliaires du projet.</li> <li>- Cf. paragraphe Renforcement des capacités concernant l'approche GTV.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les membres du groupement qui aménagent le bas-fonds ne peuvent pas l'exploiter plus de 3 ans généralement.</li> <li>- L'accompagnement en termes de mise en valeur et de gestion de l'eau est faible aussi bien en matière de conseils que d'offres techniques.</li> <li>- L'approvisionnement en intrants qui permettrait d'intensifier les cultures de bas-fonds ou de coteaux n'est pas abordé par le PDPEF (sauf sur semences améliorées).</li> <li>- La demande forte des paysans sur l'intensification des cultures de coteaux (vivrières principalement mais aussi de rente) n'est pas satisfaite de manière significative.</li> <li>- Idem en ce qui concerne le volet élevage et environnemental.</li> <li>- L'exploitation n'est pas analysée dans sa globalité. La vulgarisation a une approche filière uniquement sur les aspects techniques (et non économiques et commerciales). La recherche n'est toujours pas en mesure de fournir des solutions adaptées sur vivriers coteaux.</li> <li>- Seul 10% de la population des 200 villages n'a été concerné à travers les actions des 778 groupements du PDPEF.</li> <li>- Pas d'approche économique préalable aux investissements à long terme (Plantation des 3 ha d'anacardier par exemple).</li> <li>- Peu de prestataires privés (hors infrastructures) ont été sollicités pour la mise en œuvre de ce volet.</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aménagements de bas-fonds, qui font l'objet d'un véritable enjeu foncier actuellement en forêt et d'une véritable demande d'aménagement sont fonctionnels, entretenus et mis en valeur régulièrement dans la grande majorité des cas.</li> <li>- La technicité simple requise pour ces aménagements semble un gage de durabilité de ces investissements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures d'accompagnement (poste de santé, magasin de stockage..) n'avaient pas fait l'objet d'une sensibilisation élargie au village pour une plus grande appropriation.</li> <li>- Le système de cotisation et de gestion des comités d'entretien des infrastructures n'est pas partout fonctionnel à ce jour.</li> <li>- La durée de vie des groupements est calquée sur celle du projet.</li> <li>- La rentabilité économique de certaines interventions laisse des doutes sur la durabilité de ces investissements (Plantations notamment).</li> </ul>
<b>Efficacité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion des procédures par l'UGP et la situation géographique du PDPEF ont limité l'efficacité du projet en matière d'intervention (infrastructures notamment).</li> <li>- La compétence des prestataires publics et privés ainsi que le niveau général rencontré en Guinée ont également freiné l'efficacité du PDPEF.</li> </ul>

72. En termes de changements et d'impacts, la mise en œuvre de l'ancienne approche Groupement du PDPEF permet de noter que:

- L'impact attendu en matière de développement de la production agricole demeure globalement très faible car l'essentiel de la production de Guinée forestière est issu des coteaux où pratiquement aucune action significative en cultures vivrières, de rente ou environnementales n'a été engagée. Le PDPEF s'est limité au bas-fond alors qu'il avait mandat d'intervenir sur l'ensemble du système de production.
- L'approche Aménagement de bas-fonds a permis une amélioration locale de la production en riz et de son approvisionnement dans les villages durant les périodes difficiles.
- Involontairement, le PDPEF, à travers son approche Groupement sur bas-fonds et coteaux (café), a contribué au renforcement des pouvoirs des propriétaires et a servi leur stratégie de sécurisation du foncier à moindre coût.
- Les actions de désenclavement et de banque de soudure ont sans nul doute eu un impact très positif. L'amélioration des conditions et l'étalement des périodes possibles de déplacement ont permis une meilleure monétarisation des productions et accessibilité aux marchés. Le renforcement des capacités de stockage du village et l'appui à l'organisation de la gestion des stocks ont permis la résolution d'un problème aigu de soudure au niveau des villages grâce à une disponibilité locale des produits et une baisse progressive des taux d'usure sur ces mêmes productions (A noter que ces villages ne souffrent pas de disette à proprement parler).
- L'impact recherché sur la réduction de la pression agricole sur coteaux, via les aménagements de bas-fonds, n'a pas été atteint à cause notamment de la dynamique de croissance importante que connaît la forêt depuis quelques années.
- Par contre, le PDPEF a significativement contribué à la mise en valeur des petites vallées de bas-fonds, non exploitées dans leur majorité il y a encore une décennie.
- L'impact sur le nombre de propriétaires concernés par l'aménagement est moindre (1 000 à 1 500 personnes) que celui du nombre d'exploitants exposés à la riziculture irriguée grâce à l'approche Groupement (15 000 personnes estimées).
- L'approche Groupement n'a pas permis l'amélioration de l'accès au foncier à la population cible du projet.

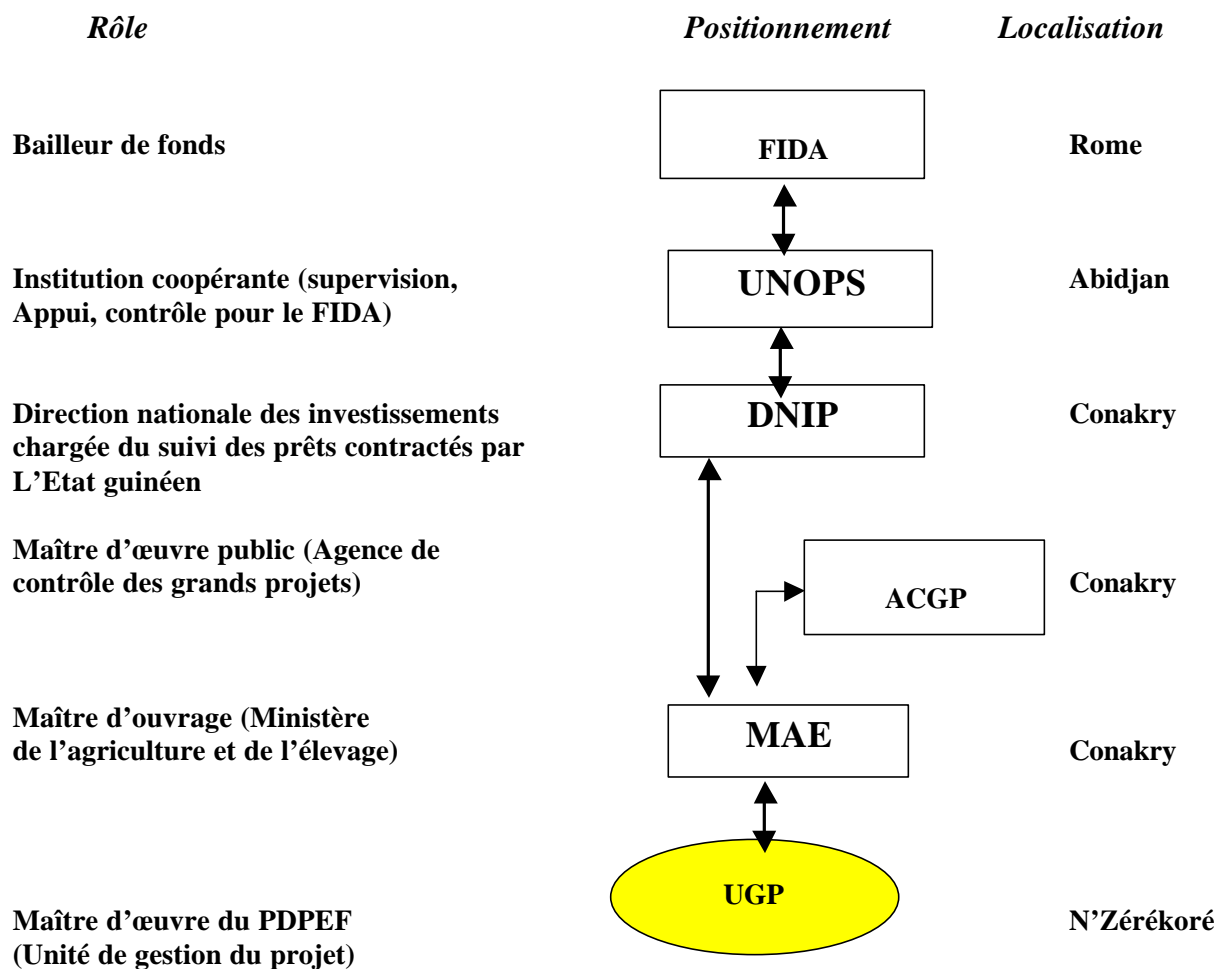
	<b>Points Forts</b>	<b>Points Faibles</b>
<p><b>Effets</b></p> <p>(Résultats par rapport à la situation de référence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitation des bas-fonds est devenue une pratique commune.</li> <li>- Les bas-fonds sont des lieux exploités à des fins rizicoles en hivernage et parfois en contre-saison pour d'autres spéculations.</li> <li>- Les rendements fluctuent de 2 à 3 t/ha annuellement pour moins de 1 t/ha sur coteaux de manière rotative.</li> <li>- 3500 t de paddy supplémentaires sont produites annuellement sur les 2 200 ha aménagés par le PDPEF.</li> <li>- Les paysans utilisent des semences améliorées (Tinkan notamment en riz de bas-fonds ) et améliorent les rendements.</li> <li>- 5 000 chefs d'exploitation et 15 000 personnes travaillant en zone rurale ont mis en pratique pour une campagne au minimum un itinéraire de riziculture amélioré.</li> <li>- 44 villages bénéficient de banque de céréales comprenant environ 2 200 adhérents permettant un allègement significatif de la période de soudure dans ces zones, ainsi que des risques encourus sur le stockage des récoltes.</li> <li>- Le village s'est organisé pour la pérennisation des investissements dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie (entretien des pistes, comité de gestion..).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de changement significatif intervenu sur la production vivrière de coteaux.</li> <li>- Idem concernant les cultures de rente.</li> <li>- Idem concernant les actions de protection de l'environnement.</li> <li>- L'approche n'a pas embrassé l'ensemble du système de production et permis de faire évoluer la réflexion paysanne sur son système d'exploitation des ressources naturelles du terroir.</li> <li>- Les objectifs atteints en matière de plantation (553 ha sur 3 500 ha de café prévus) n'ont influé significativement sur la situation de référence.</li> </ul>
<p><b>Impacts</b></p> <p>(Conséquences et modifications induites liées aux actions du PDPEF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion des besoins de soudure peut s'effectuer au niveau du village et à coût moindre qu'avant intervention du PDPEF. L'impact en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire est donc réel dans les villages ayant bénéficié à la fois d'aménagement et de banques de céréales.</li> <li>- Autrefois isolés pendant plusieurs mois de tous contacts extérieurs, la réhabilitation des pistes a permis une amélioration significative des conditions de vie au village (offre de marchandises et de services en augmentation exponentielle).</li> <li>- De même, cette ouverture sur l'extérieur a permis une monétarisation des productions et une meilleure valorisation de ces dernières au niveau des paysans.</li> <li>- Les postes de santé et la formation des auxiliaires (accoucheuses notamment) ont permis d'améliorer l'état de santé des populations (particulièrement au niveau des taux de mortalité des nouveau-nés).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact sur le développement global du village est faible en terme d'activités génératrices de revenus, de même que sur le développement agricole ou en matière de protection de l'environnement.</li> <li>- La population cible du PDPEF (petits exploitants de moins de 3 ha) n'est pas la plus concernée par les actions du volet agricole et environnemental.</li> <li>- Le pouvoir des propriétaires, à la fois sur bas-fonds et sur coteaux, a été indirectement renforcé par les actions du PDPEF.</li> <li>- L'accès des jeunes et des femmes au foncier ne s'est pas amélioré.</li> <li>- Les systèmes d'exploitation ne se sont pas intensifiés et les pratiques culturelles restent majoritairement traditionnelles (défriche brûlis).</li> <li>- L'alphabétisation en langue vernaculaire n'a pas permis de véritables changements ou d'ouvertures au sein des villages.</li> </ul>



## V. ANALYSE INSTITUTIONNELLE ET PERFORMANCES DES INSTITUTIONS

### A. Analyse du montage institutionnel

73. Schématiquement, le montage institutionnel du PDPEF se présente comme suit:



74. Le projet jouit de son autonomie sur le plan administratif et financier et rend compte à ce jour directement au Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

75. Les rôles et fonction de chaque institution sont décrits en Annexe VII (Cf. Analyse institutionnelle du volet Infrastructures et amélioration des conditions de vie).

76. En termes de fonctionnement, le projet utilise ce circuit principalement pour la transmission des rapports, les demandes de non-objections, les passations de marché supérieur à 30 000 USD ainsi que les demandes de remboursement, soit sur le compte spécial, soit en règlement direct à des fournisseurs ou prestataires.

#### Analyse

77. Globalement, les procédures telles que décrites dans le manuel des procédures révisées sont relativement souples et devraient permettre un bon fonctionnement du PDPEF (Caisse d'avance de

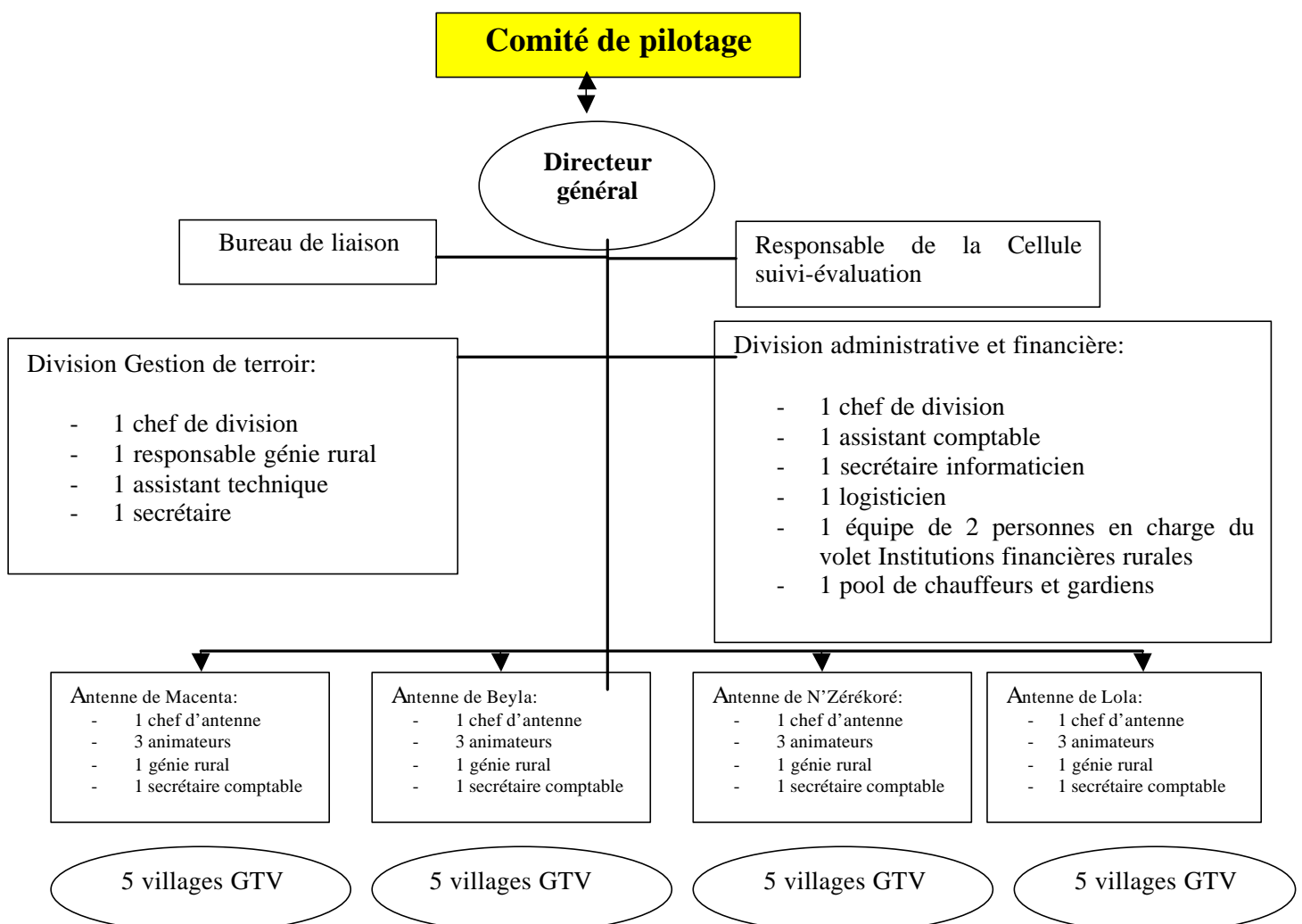
700 000 USD, règlements directs ou sur compte spécial clairement précisés - idem pour les procédures d'engagement).

78. Néanmoins, de nombreux décalages sont observés entre les temps théoriques et réels de traitement de l'information. Il semble falloir en effet compter entre 70 à 150 jours entre l'envoi d'une DRF et la réception des espèces sur N'Zérékoré, 60 à 90 jours entre l'émission d'une facture et son remboursement sur le compte du fournisseur (pour 45 jours prévus dans les 2 cas), 130 à 160 jours entre le lancement d'un appel d'offres et la signature du contrat avec l'attributaire. Ceci semble dû à la qualité des documents transmis (nécessitant fréquemment des compléments d'information) à la longueur et lourdeur du circuit sur Conakry et à l'apposition systématique de la signature des institutions mentionnées, même si pour certaines d'entre elles, celle-ci n'est pas contractuelle.

79. Une simplification du circuit avec copie pour information des dossiers pourrait permettre de fluidifier le système. De même, un renforcement de la qualité des dossiers transmis au départ de N'Zérékoré (contrôle interne et note explicative détaillée à destination des signataires en aval) devrait permettre de compresser les délais.

### B. Performances de l'Unité de gestion du projet (UGP)

80. Le PDPEF dans sa première phase était composé d'une équipe de 82 personnes. Suite à la RMP, cette équipe s'est restructurée autour de 54 agents organisés à la date de la mission d'évaluation intermédiaire comme ci-après:



81. Cet organigramme a été proposé par l'UGP. Le cahier des charges de chaque poste de travail a été détaillé dans le manuel des procédures révisées en mars 2001.

### **Analyse par rapport à l'organisation**

82. La Direction générale est au centre de tout le dispositif. Elle fait l'articulation entre les différents services ou divisions. Ceci entraîne des lourdeurs dans le fonctionnement et parfois des problèmes de communication entre divisions ou services.

83. Il ne semble pas logique que les chefs d'antenne par exemple dépendent directement du Directeur général alors que leur supérieur hiérarchique naturel est le chef de la Division gestion de terroir.

84. De même, la localisation de la cellule d'appui aux IFR ne semble pas se justifier dans une division administrative et financière peu encline par nature aux réflexions opérationnelles et possédant une connaissance du terrain rural moindre que celle des autres services.

### **Analyse par rapport aux performances de chaque division**

85. **Les antennes** sont présentes dans chaque préfecture avec un dispositif important (6 personnes) comparé au nombre de villages à encadrer (5). La composition de leur équipe terrain ne comporte pas explicitement d'agronome, d'environnementaliste ou de vétérinaires alors que les problématiques villageoises et du PDPEF sont essentiellement basées sur la gestion durable des ressources naturelles (agriculture, élevage et environnement). La mise en œuvre des PGT s'est axée principalement en première année sur la réalisation d'infrastructures communautaires (centre d'éducation, école...). Il aurait été intéressant de disposer dans l'équipe de compétence en génie civil plutôt qu'en génie rural. Vu le volume d'activités, l'existence du poste de secrétaire comptable au sein de chaque antenne ne semble pas être a priori justifiée. Le travail réalisé en matière de caractérisation des terroirs est remarquable, surtout dans le temps et les conditions d'exécution impartis. La mise en œuvre des PGT ainsi que l'accompagnement et le suivi des travaux n'ont par contre pas été à la hauteur des moyens mis dans ce dispositif car: i) la qualité de beaucoup d'infrastructures laisse à désirer; ii) de nombreux chantiers sont bloqués pour des raisons non expliquées alors que les comptes des villages (sur lesquels les chefs d'antenne ont signature et accès à l'information) sont alimentés. Face à l'approche globale des systèmes de production et au conseil d'exploitation devant en découler, il serait intéressant que l'équipe terrain dispose de compétence en économie des marchés et en gestion. Au vu de ces constats, le dispositif terrain devra évoluer dans le cadre d'une future phase.

86. **La Division Gestion de terroir** a fourni un excellent travail de conceptualisation par rapport à la démarche GTV. Les outils et les formations transmises au niveau du terrain ont permis la réalisation de bonnes caractérisations et de bons plans de gestion du terroir. La mise en œuvre et le suivi des actions entreprises ne semblent pas avoir été menés de la même manière. Ceci peut s'expliquer en partie par l'organisation alambiquée liée à la transmission d'information. Le programme des chefs d'antenne est réalisé sous la responsabilité de la division GTV qui le transmet au Directeur général qui lui-même le transmet au chef d'antenne. La remontée d'information passe par le même circuit sauf pour les rapports. Ceux-ci sont adressés au DG qui les transmet à la Cellule Suivi-Evaluation à qui les responsables de la division GTV doivent s'adresser pour obtenir une copie. Seul le responsable Génie rural est en fait sous l'autorité de cette division, ce qui semble contradictoire avec l'esprit même de la démarche mise en œuvre.

87. **La Division administrative et financière (DAF)** est responsable hiérarchiquement de la cellule chargée de l'appui et du conseil aux IFR. Dans la réalité, cette cellule évolue en électron libre, sans encadrement réel, avec des résultats quasi inexistantes. Ce positionnement provisoire (non intégré par exemple dans le guide des procédures de mars 2001) dure en fait depuis 1999, mais l'évolution de ces salariés en structure privée ne semble pas vouloir voir le jour. Une révision de cette stratégie s'impose en urgence. La DAF est également responsable de la comptabilité, du suivi de la bonne

exécution budgétaire et des procédures ainsi que du réapprovisionnement du compte spécial. Depuis juillet 1998, le projet a connu trois importantes ruptures de trésorerie (problème de réalimentation du compte spécial) couvrant une période cumulée de 10 mois sur les trois dernières années (soit 25% du temps en moyenne chaque année durant lequel les programmes sont perturbés faute d'argent). Vu le montant théorique du compte spécial (700 000 USD) additionné aux possibilités de demande de règlement direct, une révision de l'organisation des méthodes de justification des fonds semble indispensable. Dans le cadre de la nouvelle approche GTV, les fonds sont affectés directement sur les comptes villageois dès acceptation du PTBA. Or la DAF n'a théoriquement plus ensuite les moyens de connaître le montant disponible sur les comptes villageois sans passer par les chefs d'antenne. Aucun contrôle n'a donc lieu, ni en interne par rapport au personnel du projet, ni vis-à-vis de l'utilisation des fonds publics confiés aux villageois dans le cadre d'objectifs bien précis. La logistique et la gestion du personnel qui font également partie des attributions de la DAF semblent par ailleurs être satisfaisantes.

88. **La Cellule Suivi-Evaluation** a pour mission «d'évaluer l'état d'avancement des activités du projet par rapport aux objectifs, d'analyser les écarts enregistrés et de fournir à la direction générale les éléments qui lui permettent de prendre des décisions de correction des imperfections enregistrées» (manuel des procédures révisé de mars 2001). Elle devrait également être en charge de mesurer l'impact du projet sur le milieu et de confronter les résultats obtenus avec ceux attendus, spécialement auprès de la population cible du PDPEF. Aujourd'hui, cette cellule démontre une très faible capacité à fournir des chiffres permettant d'effectuer une évaluation qualitative ou de mesurer l'impact des actions menées durant ces sept dernières années par le PDPEF. Quelques chiffres disparates sont fournis, ayant souvent fait l'objet d'une sous-traitance de la part du projet et dont la fiabilité est difficile à connaître. Excepté le document de projet de base, aucune situation de référence n'a été menée dans les villages encadrés, sauf dernièrement dans le cadre de l'approche GTV. Peu d'étude, de monographie ou d'analyse sont donc disponibles, ni en ce qui concerne les hommes, leur milieu économique, écologique ni sur les dynamiques observées depuis ces dernières années. Un cadre logique existe avec des indicateurs objectivement vérifiables mais le dispositif d'enquête n'a pas été mis en place. Une première mission d'appui s'est focalisée sur l'installation d'un logiciel de gestion de base de données (mission Wellans de 1997). Une seconde mission chargée de définir pour le PDPEF un système de suivi évaluation a finalement, au bout de 10 mois, transmis un dispositif standard non adapté à l'approche GTV. Non retenue, la cellule est donc aujourd'hui dans l'attente de la venue d'une nouvelle mission en charge cette fois de la mise en place d'un système de suivi-évaluation commun à l'ensemble des projets FIDA évoluant en Guinée. Il est dommage que cette fonction du projet, composée d'un seul cadre, ne soit pas étoffée et qu'elle ne cherche pas d'abord, en interne, à réfléchir, mettre au point puis en œuvre un système modeste mais fiable de collecte, de traitement et de diffusion d'informations en adéquation avec les attentes du PDPEF et les réalités humaines, financières et matérielles du projet. De même et avec peu de moyens, un dispositif d'archivage papier et informatique permettrait de sécuriser les données et les capitalisations qu'un tel projet se doit de produire.

89. **Le Bureau de liaison** a récemment été restructuré. Il est défini comme étant une organisation d'appui et de gestion pour les projets financés par le FIDA en Guinée. Ses principales activités s'articulent autour: i) d'une fonction de coordination des activités des projets sur financement FIDA avec quelquefois d'autres partenaires (OPEP); ii) d'une fonction de traitement et de suivi des DRF, des contrats, des marchés et de suivi du budget BND; iii) d'une fonction d'appui logistique, d'accueil et de protection en matière de sécurité des représentants des bailleurs de fonds, de l'institution conjointe, des consultants; et enfin iv) d'une fonction de promotion et de développement d'une base de données économiques et sociales, en particulier sur les orientations macro-économiques et les politiques sectorielles (agriculture, finances, santé sociale) menées par le Gouvernement guinéen. Il est à noter que dans le manuel des procédures révisé de mars 2001, le bureau de liaison n'apparaît pas dans les moyens du projet bien que son fonctionnement soit financé à 25% par le PDPEF. Hiérarchiquement, ce bureau dépend de l'ensemble des chefs de projet FIDA évoluant en Guinée (4). Les fonctions de suivi des dossiers, d'accueil et de logistique semblent les plus importantes. Celles de coordination et promotion n'ont pas pu faire l'objet d'une évaluation de la part de la mission.

### **C. Rôle de l'institution coopérante**

90. La supervision du projet et l'administration du prêt étaient assurées au démarrage du PDPEF par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement (DDSMS/ONU) dont les fonctions ont été transférées en mars 1997 à l'UNOPS. Devenu institution coopérante, l'UNOPS a effectué deux types de missions auprès du projet: i) des missions de supervision comprenant des visites de terrain au rythme d'une par année et d'une durée sur site d'une douzaine de jours en moyenne (27/03 au 04/04/97<sup>10</sup>, 24/5 au 08/6/98, 30/10 au 12/11/98, 28/9 au 10/10/99, 24/05 au 08/06/00); ii) des missions de suivi, réalisées à Conakry, de très courte durée et au rythme moyen de deux par année lors du passage de l'institution coopérante en Guinée dans le cadre des missions de supervisions des autres projets FIDA.

91. Lors de ces missions, l'UNOPS réalise un état d'avancement des différentes composantes du projet, appuie et conseille l'équipe en place sur la mise en oeuvre du programme à travers des recommandations et des actions précises à réaliser, contrôle les aspects budgétaires et procéduriers et vérifie les activités menées par rapport aux recommandations faites lors du précédent passage.

92. Une analyse détaillée pour les volets IFR, Infrastructures et amélioration des conditions de vie se trouvent dans les annexes correspondantes. Globalement, ces missions sont très importantes et d'autant plus intéressantes qu'une même personne puisse effectuer un suivi sur une longue période et sur l'ensemble du projet. Elles semblent cependant insuffisantes en fréquence et temps passé sur le terrain au regard de l'importance du projet.

### **D. Relations avec les partenaires locaux (services publics, privés et autres projets)**

93. D'une manière générale et quel que soit le type d'institutions (secteur public, semi-public ou privé), le PDPEF aborde ces relations sous forme de prestations et peu sous forme de réel partenariat. Ses collaborations les plus importantes sont avec le SNPRV, l'IRAG, le BTGR, le SNSA, les services des Eaux et Forêts, de l'éducation, de la santé, les PME compétentes en matière d'aménagement de bas-fonds, d'infrastructures ou de pistes ainsi que les bureaux d'études et de contrôle privés. Peu de relations ont été nouées avec la Chambre régionale d'agriculture, ni avec les autres projets intervenant dans la zone.

94. Les compétences de ces prestataires sont inégales et globalement faibles ce qui nécessite(ra)it souvent des formations complémentaires avant interventions sur le terrain. De même, leurs moyens de fonctionnement propres sont rarement suffisants pour intervenir efficacement sur le terrain sans aide du projet.

95. Concernant les services publics, si d'importantes améliorations ont été observées ces dernières années, l'avenir de ces institutions reste très hypothétique. Actuellement en rupture de financement pour la majorité d'entre elles, la tendance est à la privatisation et à la fourniture de service «à la demande» sur financement d'une maîtrise d'ouvrage villageoise ou paysanne via quelques projets ou programmes (PACV et autres). Les mois à venir devraient permettre d'éclaircir cette situation.

96. Les organisations professionnelles agricoles et particulièrement la Chambre d'agriculture régionale de Guinée forestière émergent depuis ces dernières années et semblent être des acteurs avec lesquels il serait intéressant de travailler dans le futur.

---

<sup>10</sup> Pas d'information sur la période précédente.

97. Le secteur privé, quasi inexistant au démarrage du projet, est aujourd'hui en mesure de fournir des prestations de qualité et de plus en plus variées. La politique adoptée par le PDPEF en matière d'aménagement de bas-fonds, de construction d'infrastructures ou de réhabilitation de pistes est à poursuivre et à développer dans de nouveaux domaines (agriculture, environnement...).

## VI. LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

### A. En matière de renforcement des capacités de développement communautaire

98. Il ressort pour la mission que:

- i) L'approche Gestion de terroir villageois se révèle la plus pertinente car: i) elle permet d'appréhender toute la population sur l'ensemble de sa diversité; ii) elle est ouverte à toutes les problématiques du terroir; iii) elle permet une priorisation de ces dernières en fonction des intérêts ressentis par la population; iv) elle génère un apprentissage large (diagnostic, planification, maîtrise d'ouvrage..) et reproductible à d'autres secteurs, tant dans le domaine collectif qu'individuel. De façon unanime, cette approche est donc à poursuivre et à intensifier.
- ii) Le succès de cette approche dépend, dans un premier temps, de sa capacité à mobiliser rapidement la population autour d'actions concrètes et communautaires. Dans ce sens, le maintien de la possibilité de réaliser des infrastructures sociales à caractère collectif s'impose. Les besoins en zone rurale sont importants et les ressources rares. L'équipement complet d'un village (Ecole 3 classes, 2 puits, centre d'éducation, banque de céréales, poste de santé) en prenant les coûts actuels du PDPEF revient à 57 millions de GNF, soit 30 000 USD.
- iii) Pour dépasser le simple stade d'équipement en infrastructures des villages, étape la plus aisée à réaliser, il conviendra:
  - de faire évoluer le concept vers une véritable gestion concertée des espaces et des ressources naturelles et d'intégrer la dimension agricole et environnementale rapidement dans le cadre des actions des PGTV;
  - d'adapter les approches (communautaires, individuelles) en fonction des problématiques (agricole, environnementale, d'amélioration des conditions de vie...);
  - de bien connaître le milieu (typologie, stratégie paysanne, répartition foncière...) pour mieux appréhender les résultats obtenus par rapport au public cible;
  - de promouvoir à la fois les avantages techniques mais aussi les contraintes sociales et économiques des solutions proposées afin de permettre aux décideurs locaux de choisir en connaissance de cause;
  - de raisonner les choix dans la globalité et de relativiser également la contribution villageoise dans cette même globalité;
  - d'accompagner de façon rapprochée les acteurs au début de la mise en oeuvre des activités afin de permettre une expression optimum des techniques proposées;
  - de faciliter la coordination et la concertation avec les autres intervenants sur le terroir (projets, services publics, sociétés..) en termes d'approche, de contribution, de calendrier et de volume de travail;
  - de maintenir les relations actuelles d'informations et d'échanges entre les CGTV et les secteurs, districts et CRD;
  - de poursuivre les collaborations avec les services techniques publics mais sans leur accorder d'exclusivité et d'encourager ces derniers en fonction des résultats obtenus sur le terrain;

- d'ouvrir les capacités de réflexion des paysans par l'organisation d'échanges, de voyages d'étude, de diffusion de documentations actualisées, de films ou vidéos thématiques;
- d'encourager les volontaires, et spécialement les jeunes, les femmes et les responsables locaux à l'apprentissage de la langue et de l'écriture en français;
- de s'appesantir sur les formations en gestion et sur la réflexion économique des filières locales;
- de modifier les procédures de mise en oeuvre des PGTV de façon à véritablement responsabiliser les villageois et leur apprendre à rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics. (Actuellement, les comptes sont approvisionnés en totalité dès l'accord de financement du PGTV et les villageois n'ont ensuite plus à justifier de leur utilisation. De même, les chefs d'antenne ont signature sur ces comptes ce qui est faiblement satisfaisant en termes de responsabilisation villageoise). Il pourrait donc être intéressant d'approuver (Comité de pilotage, UNOPS, FIDA) les budgets annuels au compte du FDR sur la base d'une enveloppe prévisionnelle sans prédéfinir les investissements détaillés au niveau des terroirs. Le contrôle s'exercerait alors a posteriori et non a priori afin de réduire les délais de mise à disposition des fonds et d'être plus en cohérence avec la démarche de programmation villageoise. De plus, il semble indispensable d'inclure des lignes budgétaires destinées au financement des études et contrôle des infrastructures afin de s'assurer de réalisations faites dans les règles de l'art et d'un apprentissage à des procédures complètes et adéquates.
- de réfléchir sur la destination finale des fonds publics, d'évaluer le retour sur investissement des actions financées auprès du secteur privé et de définir un système de compensation à mettre en place pour la communauté. (Actuellement et dans le cas des aménagements de bas-fonds par exemple, les fonds du prêt profitent à très court terme (3 ans) aux propriétaires, sous retour spécifique au profit de la communauté. A terme, quand les besoins en infrastructures sociales collectives seront satisfaits, ce type de situation se rencontrera régulièrement);
- de mesurer l'opportunité de formaliser et reconnaître juridiquement les CGTV dans le contexte actuel de la décentralisation;
- de promouvoir et d'accompagner le développement de structures professionnelles et/ou privées susceptibles de rendre à terme des services de proximité (conseil d'exploitation, entrepreneuriat agricole, conseil/contrôle de gestion...).

99. Il ressort d'après les différentes interventions des partenaires que:

- i) L'opportunité de poursuivre la démarche GTV relève du consensus.
- ii) Globalement, les observations faites par la mission n'ont pas fait l'objet de profondes divergences. Néanmoins, certaines questions restent à approfondir telles que:
  - la nécessité d'établir une reconnaissance juridique rapide aux CGTV;
  - la nécessité de revoir les montants des participations paysannes, l'intérêt d'une contribution en numéraire;
  - la participation des CRD et leur capacité réelle financière;
  - la nécessité d'une plus importante participation des villageois à l'élaboration des devis et au choix des entreprises;
  - l'éclaircissement de la propriété des équipements (CGTV ou CRD);
  - la mise en place d'un système d'auto-suivi-évaluation.

## **B. En matière de développement des institutions financières rurales**

100. Il ressort pour la mission:

- i) que les IFR représentent un dispositif de proximité profondément ancré dans le milieu, faisant l'objet d'une réelle appropriation de la part de ses membres;
- ii) que les IFR permettent de répondre de manière satisfaisante aux besoins de financement à court terme;
- iii) qu'elles assurent la sécurisation des fonds au niveau du village.

Cependant:

- Les fonds mobilisés sont encore relativement faibles et ne permettent pas de répondre à la totalité des besoins de financement exprimés, notamment pour les activités agricoles à cycle annuel.
- Le système présente actuellement des faiblesses d'ordre organisationnel et fonctionnel qui s'expliquent en partie par un déficit en matière de suivi, d'accompagnement et de contrôle. Le dispositif de suivi mis en place au niveau du projet n'a pas été performant.
- Les IFR fonctionnent actuellement de manière individuelle sans échanges ni aucun lien entre elles.

101. La mission recommande donc:

- de développer cette approche à plus grande échelle tout en gardant les mêmes principes de base (fonctionnement sur fonds propres, crédit court terme, plafond des montants en fonction de l'importance du capital détenu);
- de raisonner l'évolution des ASF vers une meilleure adéquation des offres de crédits aux besoins de financement des populations rurales. Ces autres types de crédits devront être complémentaires aux possibilités actuelles de crédit dans ces zones (notamment avec les produits proposés par le CRG). Ils devront également être compatibles dans leur mise en œuvre d'une part avec les capacités internes actuelles des ASF, et d'autre part avec le mode de fonctionnement jusque-là bénévole des responsables;
- de mettre en place un véritable système d'informations détaillé et fiable sur ces ASF que l'entrée en vigueur prochaine d'une réglementation spécifique aux institutions de microfinance rend indispensable;
- de réfléchir à la meilleure formule de refinancement des ASF (augmentation du capital) dans le but de satisfaire en premier lieu la demande en crédit de type actuel sans que cette intervention ne dénature la philosophie de base des ASF (autogestion sur fonds propres);
- d'assurer un développement des ASF à plus grande échelle en travaillant sur la reconnaissance juridique de ces institutions et d'engager rapidement le processus de création d'une structure faîtière propre à ces IFR;



- de revoir dans son contenu et dans son positionnement, le dispositif de suivi/appui/conseil afin de véritablement renforcer les capacités des responsables locaux des ASF, d'engendrer une meilleure transparence au sein de ces institutions et de permettre de meilleures performances à ces IFR. Il semble prématuré et très risqué de vouloir confier en externe cette fonction avant: i) d'avoir un volume d'IFR suffisamment conséquent et consolidé; ii) d'avoir des prestataires ayant été testés durablement avant d'accompagner seuls ces structures locales;
- de reconsidérer l'articulation de l'assistance technique internationale, avec le dispositif permanent de suivi des ASF/AVEC, plus dans un rôle de formateur et de conseiller que d'acteur. Une programmation semestrielle de 2 à 3 semaines de mission devrait être envisagée de façon régulière.

102. Il ressort d'après les différentes interventions des partenaires que:

- i) La question du refinancement des ASF (fonds propres, dons projet, emprunts) est un point très central du développement de ces institutions sur lequel aucun consensus n'a pu être trouvé.
- ii) L'ouverture à d'autres types de crédit (moyen et long terme) impliquant d'autres compétences et risques n'a pas fait également l'unanimité.
- iii) La collaboration de ces institutions villageoises avec le système bancaire traditionnel n'apparaît pas évidente dans certaines zones où des expériences malheureuses ont été connues.

### C. En matière de développement agricole, de protection de l'environnement et d'amélioration des conditions de vie

103. Il ressort pour la mission que:

- i) L'outil **Aménagement de bas-fonds est intéressant et a répondu à l'objectif d'amélioration de la production agricole** (3 500 t de paddy annuelles supplémentaires estimées) et de la sécurité alimentaire (les banques de céréales ne sont alimentées que par les productions de bas-fonds). **Il n'a pas, par contre, permis de réduire de façon significative la pression sur coteaux** (effet dynamique de la croissance), **ni d'autoriser un accès durable aux non-proprétaires dans ces zones aménagées** (reprise des terrains par les propriétaires). Grâce à cette approche Groupement, 5 000 chefs d'exploitation ont pu pratiquer la riziculture irriguée au moins d'une façon temporaire.
- ii) **Les interventions sur coteaux (cultures vivrières, de rente, de protection de l'environnement) se sont avérées quantitativement faibles et sans impact.** Les raisons suivantes peuvent en partie les expliquer: i) options techniques pertinentes disponibles très limitées; ii) environnement peu propice à leur mise en œuvre quand elles existent, iii) approche très technique ne permettant pas aux paysans de mesurer tous les risques encourus par rapport à l'investissement initial demandé.
- iii) **Les infrastructures ont contribué de façon significative aux désenclavements et à l'amélioration de la gestion de la période de soudure.** Celles réalisées dans le cadre de l'approche GTV n'étant pas pour la plupart terminées, il est difficile d'en analyser l'impact à ce jour.

104. La mission recommande donc:

- de poursuivre les actions d'aménagement à une échelle significative mais de modifier l'approche afin de mieux s'adapter aux réalités sociofoncières de Guinée forestière (abandon de l'approche groupement systématique);
- de capitaliser immédiatement toutes les expériences et initiatives existantes sur coteaux dans la région en matière de cultures vivrières, de rente ou relatives à la protection de l'environnement;
- de réfléchir au blocage du système d'approvisionnement en intrants; de proposer les voies et moyens de lever ses freins au développement de l'intensification agricole afin d'aider à la mise en place d'un système d'approvisionnement de relative proximité;
- d'opter sur une approche «exploitation» et «technico-économique» à travers un système de conseil agricole permanent, de proximité et intégré avec l'approche gestion de terroirs;
- de ne pas dissocier l'approche environnementale et agricole;
- de renforcer le dispositif de recherche/développement et d'innovation en matière de vivriers coteaux et de sédentarisation des cultures;
- de favoriser le renforcement des organisations professionnelles agricoles et des autres institutions représentatives paysannes ainsi que le partenariat du projet avec ces structures;
- de réfléchir sur la mise en pratique du concept «genre» en agriculture via notamment le transfert de compétence et la promotion d'activités génératrices de revenus au niveau des femmes.

105. Il ressort d'après les différentes interventions des partenaires que globalement, les observations faites par la mission n'ont pas fait l'objet de profondes divergences. Néanmoins, certaines questions restent à approfondir telles que:

- Le problème de la baisse de fertilité observée sur certains bas-fonds.
- Le type d'opérateur à même de mener au mieux un service d'appui/conseil de proximité aux exploitations agricoles.
- La nature, les conditions et les quantités réelles en intrants faisant l'objet d'une demande paysanne.
- Les facteurs de blocage actuels au développement de la filière «engrais» en Guinée.
- Les moyens d'appui des producteurs à la commercialisation.
- Les modalités de financement des actions de développement à la fois dans le domaine agricole et environnemental (1 ou 2 Fonds de développement rural (FDR)).
- Les compensations à envisager au niveau de la communauté suite à des investissements publics sur des domaines privés.

## **D. Synthèse des principales recommandations**

106. La mission recommande:

- la préparation d'une nouvelle intervention appuyée par le FIDA en Guinée forestière, compte tenu des acquis du projet et l'ampleur du défi agricole et écologique dans cette zone;
- de maintenir l'approche GTV en améliorant les procédures de mise en œuvre et en intégrant toute la dimension du développement agricole durable et de la protection de l'environnement;
- de poursuivre le développement des services financiers de proximité avec un dispositif d'appui à la hauteur des objectifs de pérennisation et d'autonomisation de ces institutions et de rechercher les synergies possibles avec les autres institutions évoluant sur la place (CRG) afin d'offrir au milieu rural une gamme complète et adaptée d'offre de crédit;
- de reconduire un programme de réhabilitation de pistes rurales visant à augmenter et à mettre en réseau le nombre de villages désenclavés en toutes saisons.
- de renforcer le partenariat et les synergies avec les autres projets intervenant dans la région. Une articulation particulière devra être trouvée dans le cadre d'une nouvelle formulation avec les opérations sous financement AFD (Agence française de développement) à travers ces programmes actuels (PDRIGF, PAEGF, PPGF, PACV, CRG, CAOPA/RC2, PASAL) et à venir comme le Programme de développement de l'agriculture en Guinée forestière (PDAGF);
- de faire appel à une forte participation des CGTV, des organisations professionnelles agricoles et des instances représentatives du milieu rural (CRD, chambre d'agriculture ...) à la préparation d'un nouveau projet.

## **VII. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE AVANT LA DATE D'ACHÈVEMENT DU PROJET ET MESURES CONSERVATOIRES POUR LA PHASE DE TRANSITION**

### **A. Actions à mettre en œuvre d'ici la date d'achèvement**

107. La date d'achèvement du projet est le 31 décembre 2001. La date de clôture du PDPEF est le 30 juin 2002.

108. Le reliquat à engager au 30 mai 2001 était estimé par le PDPEF à 963 000 USD (Cf. Appendice du rapport).

109. En ce qui concerne la mission, les actions prioritaires à mener d'ici la fin de l'année, sont :

***Sur le volet Gestion de terroir villageois:***

- i) Achever tous les travaux en cours. Pour cela, une visite conjointe de terrain (projet, prestataires, services techniques) devra inventorier, budgétiser à terminaison et planifier les actions nécessaires à l'achèvement des engagements pris au titre des PGTV dans les terroirs de 1<sup>ère</sup> génération (12 villages). Les chantiers bloqués devront faire l'objet d'une analyse particulière ainsi que le calcul du montant de la participation financière villageoise. Les dispositions nécessaires seront prises pour que cette dernière ne dépasse pas 30%. Des mesures exceptionnelles pourront être envisagées au vu de la situation de soudure accentuée dans certaines zones par la non-récolte de l'année précédente suite aux attaques rebelles. La réception provisoire de l'ensemble des chantiers devra pouvoir se programmer en novembre.
- ii) N'engager de nouveaux travaux que pour les chantiers pouvant se terminer au plus tard au 30 mars 2002. Dans ce cadre, la réhabilitation des 27 km de pistes devra être éventuellement réétudiée. L'introduction de ce dossier dans le circuit des appels d'offres peut s'avérer aventureux en termes d'échéance et de budget. La répartition du montant prévu entre les terroirs pour des actions à mener durant la période transitoire pourrait s'avérer intéressante (25 millions de GNF/terroir environ). Cette décision est à prendre au vu du coût estimé du paragraphe précédent, des engagements déjà pris, des charges exceptionnelles inhérentes à toutes clôtures et donc du reliquat prévisible en découlant.
- iii) Informer les CGTV et les partenaires publics, privés et les autres projets de la situation de transition.

***Sur le volet Institutions financières rurales:***

- i) Responsabiliser et reconstituer une équipe à travers les compétences de la DGTV, DAF et les Antennes.
- ii) Réaliser l'arrêté des comptes des ASF.
- iii) Organiser dans chacune d'entre elles une Assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour abordera: i) la présentation et la validation des comptes; ii) l'adoption d'une stratégie de recouvrement des impayés; iii) la réélection du bureau.
- iv) Ré-équiper les ASF en imprimés et constituer des mini-stocks en prévision de la période de transition.
- v) Réaliser un diagnostic et un arrêté des comptes dans les AVEC puis organiser également des Assemblées générales extraordinaires (même ordre du jour).
- vi) Equiper les plus importantes AVEC fonctionnelles d'un coffre-fort et d'un mini-stock d'imprimés.
- vii) Contractualiser avec la MRE ou l'INADER pour organiser un suivi/formation de chaque IFR jusqu'en mai 2002.
- viii) Informer les ASF et AVEC de la situation de transition.

***Sur le volet Développement Agricole, environnement et amélioration des conditions de vie:***

- i) Capitaliser et archiver l'expérience PDPEF.
- ii) Constituer une banque de données sur les problématiques agricoles, environnementales et infrastructures à partir des acquis du PDPEF et des données des autres projets évoluant dans la zone (préparation phase ultérieure).
- iii) Organiser un Atelier regroupant l'ensemble des responsables des banques de céréales afin d'échanger sur les différents résultats et stratégie adoptée (un appui à l'élaboration d'un bilan chiffré depuis la création sera mené avec les agents du PDPEF).
- iv) Idem au niveau des CVEP.
- v) Informer les services techniques et les PME de la phase de transition et des activités minimums nécessaires à suivre.

Des informations plus détaillées sont présentées en Annexe VII.

**B. Mesures conservatoires pour la phase de transition**

110. La période de transition réelle correspondant à la durée entre la dernière intervention PDPEF dans les villages (estimée au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2002) et la reprise d'activité dans ces mêmes zones par un futur projet risque d'être longue. Elle peut s'étaler sur une année ou plus.

111. Il semble indispensable de prévoir certaines mesures conservatoires afin de ne pas perdre les acquis de cette phase, notamment et au minimum:

- par rapport aux ASF
- par rapport aux villages GTV

112. Dans la mesure du possible, il serait intéressant de pouvoir contractualiser avec un prestataire pour cette période. Celui-ci serait chargé d'assurer un suivi/conseil régulier auprès des ASF et AVEC actuellement fonctionnels et de promouvoir le système au sein des 20 villages GTV. Il assurerait la formation des responsables de ces IFR sur les arrêtés des comptes. Semestriellement, les ASF et AVEC présenteraient donc en assemblée générale la situation et une analyse de son évolution. Ce prestataire serait également chargé de susciter une auto-évaluation afin de connaître le taux de pénétration de ces IFR dans les villages et de mesurer, dans la perspective d'un éventuel refinancement, le nombre et type de crédits non satisfaits.

113. Ce même opérateur serait chargé de maintenir une animation dans les 20 villages PGTV. Un premier travail consisterait à faire suivre et mesurer le fonctionnement et l'impact des infrastructures réalisées dans le cadre du PDPEF. Une seconde activité consisterait, en fonction du reliquat financier du compte villageois, à accompagner les CGTV dans la réalisation des actions programmées. Une formation et un accompagnement aux sous-commissions GTV seraient également réalisés afin d'aider à la formulation d'une caractérisation plus fine du terroir (délimitation des zones foncières collectives, privées, à reboiser...). Enfin, un travail de mise en relation avec les autres projets évoluant dans la zone et pouvant contribuer à la réalisation des objectifs du terroir sera mené par le prestataire.

114. La négociation du contrat devra être engagée dès le dernier trimestre 2001 afin que les prestations puissent démarrer sur le terrain à partir du premier ou second trimestre 2002.



## APPENDICE

Décaissements du prêt n° 313-GU au 22 juin 2001





Date: 22 June 2001

STATUS OF FUNDS BY CATEGORY - (AS AT 22 June 2001)

Page 1 of 1

COUNTRY: GUINEE

DATES

LOAN : IFAD 313 /GU

APPROVAL: 02 Dec 1992

SERV. CHARGE / INTEREST: 1.00

SIGNING: 22 Jan 1993

EFFECTIVE- 23 Feb 1994

BORROWER: LA REPUBLIQUE DE GUINEE

ORIG. CLOSING: 31 Mur 2000

PROJECT: PROJET DE DEVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS EN GUINEE FORESTIERE

EXTENSIONS: 30 Sep 2001

COOP. INST.: UNITED NATIONS OFFICE FOR PROJECT SERVICES

DIVISION: AFRICA 1

REGION : AFRICA

STATUS: EFFECTIVE

COMPLETION: 31 Dec 2001

FINANCING: IFAD INITIATED + CO-FINANCED

LAST CLOSING: 30 Jun 2002

INFORMAL CLOSING:

ALL AMOUNTS ARE EXPRESSED IN SDR

Category Description		%Fln		Allocated	Disbursed %	SUSPENSION: Committed	Available
		Fx	Lx.		Disbrs.		Balance
1 A	GENIE CIVIL RURAL - AMENAGEMENT, CONSTRUCTION DES CAISSES ET REHAB. BUREAUX	100	100	750000.00	488231.09 65.10	0.00	261768.91
1 B	GENIE CIVIL RURAL - PISTES RURALES	100	100	1850000.00	1 119925.80 60.54	0.00	730074.20
2	VEHICULES, EQUIPEMENTS, MATERIEL, INTRANTS	100	100	1 200000.00	1 137577.38 94.80	0.00	62422.62
3	CONSULTANTS ET ETUDES	100	100	2 150000.00	2055921.13 95.62	0.00	94078.87
4	FORMATION	100	100	500000.00	339426.12 67.89	0.00	160573.88
6	FONDS DEVELOPPEMENT RURAL - PARTIE A C)II	70	70	800000.00	491128.55 61.39	0.00	308871.45
7	SALAIRES, PERSONNEL CONTRACTUEL, PRIMES ET PER DIEMS	100	100	1 000000.00	967299.62 96.73	0.00	32700.38
8	FONCTIONNEMENT	100	100	1 600000.00	1 787172.24 111.70	0.00	-187172.24
99 z	MONTANT AUTORISE - COMPTE SPECIAL			0.00	500303.76 100.00	0.00	-500303.76
	TOTAL, IN SDR:			9850000.00	8886985.69 90.22	0.00	963014.31

72-074-9